

Note de présentation

Adoption des comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2022, affectation des résultats de l'exercice 2022, vote des taux d'imposition communautaires de l'exercice 2023 et adoption des budgets primitifs de l'exercice 2023

1. Adoption des comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2022

a. Préambule

Le compte financier unique (CFU) est actuellement **en cours d'expérimentation** au sein de nombreuses collectivités, dont la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.

Qu'est-ce que le CFU ?

Le CFU est un **document commun à l'ordonnateur et au comptable public** qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit ainsi les mêmes fonctions de « *rendus de comptes* ».

Dès lors, à compter de l'exercice 2022, le budget principal ainsi que chacun des budgets annexes qui produisaient jusqu'à présent un compte administratif et un compte de gestion produisent dorénavant chacun leur CFU.

Quels sont les intérêts du CFU ?

Le CFU présente l'avantage de délivrer une information financière plus simple et plus lisible que les ex comptes administratifs et comptes de gestion :

- il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote, supprimant les doublons entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- il apporte une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU simplifie les procédures, sa production étant totalement dématérialisée.

Enfin, la confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pouvant servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.



b. Compte financier unique (CFU) du budget principal

Analyse des recettes réelles de fonctionnement

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » regroupe les recettes liées à divers remboursements tels que le versement des indemnités journalières versées par la sécurité sociale ou par les assurances du personnel, le remboursement de la prime dite inflation par l'Etat, etc.

- Résultats 2022 : 428 K€, soit - 41 K€ par rapport aux résultats 2021 (- 9%).

Le chapitre 70 « Produits des domaines, services et ventes » regroupe, outre les recettes liées aux redevances d'enlèvement des ordures ménagères, les produits des prestations de services fournies par la Communauté de communes, les remboursements par les budgets annexes du personnel mis à disposition, etc.

- Résultats 2022 : 2 631 K€, soit - 543 K€ par rapport aux résultats 2021 (- 17% : diminution majoritairement liée à celle des redevances d'ordures ménagères) : à noter parmi les principaux postes de recettes en matière de produits des domaines, services et ventes :
 - Compte 70611 « Redevances ordures ménagères » : 1 902 K€, soit - 451 K€ par rapport aux résultats 2021 (diminution liée à une prise en compte partielle de l'exercice 2022 pour le reversement, à la suite de la création du syndicat unique 3RD'Anjou ; il convient de souligner que cette recette s'équilibre en 2022 en dépenses avec le compte 70619 « Reversement redevances enlèvement ordures ») ;
 - Compte 70875 « Remboursement frais par les communes du GFP » : 63 K€, soit - 176 K€ par rapport aux résultats 2021 (- 73% : diminution liée notamment à des changements d'imputation comptable).

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » (hors attribution de compensation) englobe les produits issus de la fiscalité directe, indirecte et taxes diverses.

- Résultats 2022 : 8 447 K€, soit + 756 K€ par rapport aux résultats 2021 (+ 10% : augmentation majoritairement liée à la hausse des ressources fiscales « ménages ») :
 - Ressources fiscales « ménages » : 4 280 K€, soit + 545 K€ par rapport aux résultats 2021 (augmentation essentiellement liée d'une part à la revalorisation de la compensation par l'Etat de l'ex taxe d'habitation sur les résidences principales à hauteur de + 263 K€, d'autre part à l'augmentation du produit des taxes foncières découlant de l'augmentation des taux communautaires en 2022¹ à hauteur de + 285 K€) ;
 - Ressources fiscales « économiques » : 3 208 K€, soit + 171 K€ par rapport aux résultats 2021 (diminution du produit de la CVAE à hauteur de - 266 K€ largement compensée par une augmentation du produit de la TASCOM à hauteur de + 369 K€ liée à une régularisation sur les exercices antérieurs) ;
 - Autres ressources : 959 K€, soit + 40 K€ par rapport aux résultats 2021.

¹ Les taux communautaires de taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et cotisation foncière des entreprises (CFE) n'ont connu aucune variation sur la période 2017 (année de création de la CCVHA) – 2021. En 2022, dans un objectif de consolidation de l'épargne brute et de préservation de la capacité à investir de la collectivité, il a été décidé de les relever sur la base suivante : 3,85% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (au lieu de 3,00% précédemment), 2,12% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (au lieu de 1,65% précédemment) et 22,75% pour la cotisation foncière des entreprises (au lieu de 22,56% précédemment).

Ressources fiscales « ménages »	Résultats 2021	Résultats 2022
Fraction de TVA (ex taxe d'habitation sur les résidences principales)	2 696 648 €	2 959 507 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	139 268 €	147 161 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	737 940 €	996 624 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	75 438 €	99 607 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non-bâties	42 950 €	44 615 €
Autres impôts locaux (régularisations sur exercices antérieurs)	42 518 €	32 446 €
Total des ressources fiscales « ménages »	3 734 762 €	4 279 960 €
Ressources fiscales « économiques »	Résultats 2021	Résultats 2022
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 285 868 €	1 330 139 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 354 537 €	1 088 684 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	268 021 €	637 391 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	128 071 €	151 299 €
Total des ressources fiscales « économiques »	3 036 497 €	3 207 513 €
Autres ressources	Résultats 2021	Résultats 2022
FPIC	740 185 €	768 032 €
Taxe dite GEMAPI	148 329 €	157 254 €
Reversement du produit des jeux hippiques	31 319 €	34 079 €
Total des autres ressources	919 833 €	959 365 €

Le compte 73211 « Attribution de compensation » intègre les versements par les communes dans le cadre de l'attribution de compensation de la section de fonctionnement.

- Résultats 2022 : 5 986 K€, soit + 969 K€ par rapport aux résultats 2021 (+ 19% : augmentation largement due à la progression du montant des services mutualisés refacturés, et notamment des frais de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation).
 - Composante de l'attribution de compensation hors refacturation des services mutualisés et régularisations de l'exercice précédent : 365 K€, soit + 99 K€ par rapport aux résultats 2021 (en raison (i) d'une augmentation des charges transférées à la suite de transferts de compétences, (ii) de reversements de fiscalité plus importants) ;
 - Refacturation des services mutualisés : 5 605 K€, soit + 549 K€ par rapport aux résultats 2021 ;
 - Régularisations de l'exercice précédent : 16 K€, soit une différence de plus de 300 K€ par rapport à 2021, l'attribution de compensation de l'exercice 2021 ayant été impactée par une régularisation négative de l'exercice précédent.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » comptabilise l'ensemble des dotations, allocations et participations versées par l'Etat et les autres partenaires institutionnels.

- Résultats 2022 : 3 912 K€, soit + 303 K€ par rapport aux résultats 2021 (+ 8% : augmentation majoritairement liée à la revalorisation des participations versées) : à noter parmi les principaux postes de recettes en matière de dotations et de participations :
 - Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 1 707 K€, soit + 58 K€ par rapport aux résultats 2021 ;
 - Participations versées par les autres partenaires hors Etat et collectivités (CAF, MSA, etc.) : 1 251 K€, soit + 111 K€ par rapport aux résultats 2021 ;
 - Allocations compensatrices versées par l'Etat : 708 K€, soit + 25 K€ par rapport aux résultats 2021 ;
 - Fonds de compensation TVA (FCTVA) : 101 K€, soit - 30 K€ par rapport aux résultats 2021.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » comptabilise les revenus issus de la location d'immeubles communautaires, et notamment des pôles et maisons de santé.

- Résultats 2022 : 385 K€, soit + 6 K€ par rapport aux résultats 2021 (+ 2%, soit une quasi-stabilité).

Les chapitres 76 « Produits financiers », 77 « Produits spécifiques » et 78 « Reprises sur amortissements et provisions » regroupent les produits dits financiers, les produits dits exceptionnels, les reprises sur provisions pour « créances douteuses », etc.

- Résultats 2022 : 91 K€, soit - 376 K€ par rapport aux résultats 2021 (diminution liée à la réalisation en 2021 de produits exceptionnels à hauteur de 467 K€ : cessions de biens, etc.).

Recettes de fonctionnement [en K €]	Résultats 2021	Résultats 2022
Atténuations de charges [chap. 013]	469	428
Produits des domaines, services et ventes [chap. 70]	3 174	2 631
Impôts et taxes [chap. 73 hors cpte 73211]	7 691	8 447
Attribution de compensation [cpte 73211]	5 017	5 986
Dotations et participations [chap. 74]	3 609	3 912
Autres produits de gestion courante [chap. 75]	379	385
Produits financiers [chap. 76], spécifiques [chap. 77] et reprises [chap. 68]	467	91
Total des recettes réelles	20 807	21 880
Opérations d'ordre de transfert entre sections [chap. 042]	629	778
Total des recettes réelles et d'ordre	21 436	22 658

Analyse des dépenses réelles de fonctionnement

Le chapitre 60 « Achats » regroupe les dépenses liées aux fluides (électricité, combustibles énergétiques, eau, etc.), à l'acquisition de carburant pour le parc des véhicules et du matériel roulant de la Communauté de communes, de fournitures, etc.

- Résultats 2022 : 508 K€, soit + 50 K€ par rapport aux résultats 2021 (+ 11% : augmentation essentiellement liée aux effets de l'inflation) : à noter parmi les principaux postes de dépenses en matière d'achats :
 - Compte 60612 « Energie – électricité » : 143 K€, soit + 20 K€ par rapport aux résultats 2021 (consommation d'électricité pour les bâtiments et installations communautaires ; augmentation liée aux effets de l'inflation sur le coût de l'énergie) ;
 - Compte 60633 « Fournitures de voirie » : 94 K€, soit + 10 K€ par rapport aux résultats 2021 (acquisition de matériaux tels que sable, gravillons, etc. destinés aux travaux de reprofilage et de gravillonnage réalisés en régie ; augmentation liée aux effets de l'inflation sur le coût des matériaux) ;
 - Compte 6065 « Livres, disques, etc. » : 58 K€, soit - 1K€ par rapport aux résultats 2021 (acquisition des collections pour le réseau des bibliothèques à gestion intercommunale ou à gestion intercommunale avec association conventionnée) ;
 - Compte 60622 « Carburants » : 56 K€, soit + 8 K€ par rapport aux résultats 2021 (augmentation liée aux effets de l'inflation sur le coût du carburant) ;
 - Compte 60621 « Combustibles » : 54 K€, soit + 14 K€ par rapport aux résultats 2021 (consommation de gaz et de granulés bois pour les bâtiments et installations communautaires ; augmentation liée aux effets de l'inflation sur le coût de l'énergie).

Les chapitres 61 et 62 « Services extérieurs » regroupe les dépenses liées aux prestations confiées à des entreprises ou acteurs extérieurs au titre des services de la petite enfance et de l'enfance, de l'entretien de la voirie, de la maintenance des bâtiments, équipements et installations communautaires, du nettoyage des locaux, etc.

- Résultats 2022 : 3 308 K€, soit + 24 K€ par rapport aux résultats 2021 (+ 1%, soit une quasi-stabilité).

Le chapitre 63 « Impôts, taxes et versements assimilés » regroupe les dépenses liées au paiement notamment de la taxe foncière par la Communauté de communes au titre de son patrimoine immobilier.

- Résultats 2022 : 29 K€, soit + 1 K€ par rapport aux résultats 2021.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » regroupe les dépenses de personnel (rémunération brute des agents et cotisations sociales « part employeur » associées) ainsi que les frais assimilés (cotisations assurances du personnel, versements aux œuvres dites sociales comme le COS ou le CNAS, contributions au service de la médecine du travail, allocations d'aide au retour à l'emploi, etc.).

- Résultats 2022 : 8 737 K€, soit + 656 K€ par rapport aux résultats 2021 (+ 8%) : à noter qu'il convient toutefois de distinguer parmi les charges de personnel celles qui relèvent des communes adhérentes au schéma de mutualisation (refacturées aux communes concernées via l'attribution de compensation) de celles qui relèvent de la Communauté de communes proprement dite :
 - Charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation : 5 544 K€, soit + 460 K€ par rapport aux résultats 2021 (augmentation liée d'une part aux

recrutements supplémentaires au sein des personnels municipaux, d'autre part à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique) ;

- Charges de personnel de la Communauté de communes : 3 193 K€, soit + 196 K€ par rapport aux résultats 2021 : si la revalorisation du point d'indice de la fonction publique ainsi que la création de nouveaux emplois (liée en large partie à la prise de nouvelles compétences) expliquent cette progression, il est important de souligner que cette dernière a été parallèlement atténuée par la vacance partielle ou totale d'un certain nombre de postes en 2022.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » enregistre les reversements de tout ou partie de certaines recettes, en l'occurrence les redevances d'enlèvement d'ordures ménagères ainsi que les prélèvements au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR).

- Résultats 2022 : 2 943 K€, soit - 736 K€ par rapport aux résultats 2021 (- 20%) : à noter parmi les principaux postes de dépenses :
 - Compte 70619 « Reversement redevances enlèvement ordures » : 1 902 K€, soit - 740 K€ par rapport aux résultats 2021 (diminution liée à une prise en compte partielle de l'exercice 2022 pour le reversement, à la suite de la création du syndicat unique 3RD'Anjou ; il convient de souligner que cette dépense s'équilibre en 2022 en recettes avec le compte 70611 « Redevances ordures ménagères ») ;
 - Compte 739221 « FNGIR » : 1 005 K€, soit un montant strictement identique par rapport aux résultats 2021.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » regroupe les dépenses d'intervention de la Communauté de communes telles que notamment les subventions et contributions versées aux organismes tiers.

- Résultats 2022 : 3 388 K€, soit + 172 K€ par rapport aux résultats 2021 (+ 5% : augmentation essentiellement liée à la revalorisation de certaines contributions) : à noter parmi les principaux postes de dépenses en matière de charges de gestion courante :
 - Compte 65568 « Autres contributions » : 1 108 K€, soit + 71 K€ par rapport aux résultats 2021 (contribution versée au PETR du Segréen, contributions versées en vue du financement du syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme, du syndicat mixte du bassin-versant de l'Oudon, de l'Entente pour le développement de l'Erdre naturelle et navigable et du syndicat Loire aval, dans le cadre de la compétence GEMAPI) ;
 - Compte 65748 « Subventions fonctionnement autres personnes droit privé » : 910 K€, soit - 85 K€ par rapport aux résultats 2021 (subventions versées aux associations, et notamment aux structures assurant la gestion de certains équipements petite enfance ; diminution liée aux effets d'une régularisation, après prise en compte des recettes réellement perçues par ces dernières durant l'exercice antérieur) ;
 - Compte 6553 « Service d'incendie » : 652 K€, soit + 13 K€ par rapport aux résultats 2021 (contribution versée au SDIS en vue du fonctionnement des centres de secours implantés sur le territoire).

Les chapitres 66 « Charges financières », 67 « Charges spécifiques » et 68 « Dotations aux amortissements et provisions » regroupent les dépenses dites financières (intérêts de emprunts contractés), les dépenses dites exceptionnelles, les provisions pour « créances douteuses », etc.

- Résultats 2022 : 68 K€, soit - 195 K€ par rapport aux résultats 2021 (diminution liée à l'absence de dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants en 2022 et à la quasi absence de charges exceptionnelles en 2022).

Dépenses de fonctionnement [en K €]	Résultats 2021	Résultats 2022
Achats [chap. 60]	458	508
Services extérieurs [chap. 61 & 62]	3 284	3 308
Impôts et taxes [chap. 63]	28	29
Charges de personnel [chap. 012] (<i>Communes du schéma de mut.</i>)	5 084	5 544
Charges de personnel [chap. 012] (<i>Communauté de communes</i>)	2 997	3 193
Atténuations de produits [chap. 014]	3 679	2 943
Autres charges de gestion courante [chap. 65]	3 216	3 388
Charges financières [chap. 66], spécifiques [chap. 67] et dotat° [chap. 68]	263	68
Total des dépenses réelles	19 010	18 982
Virement à la section d'investissement [chap. 023]	-	-
Opérations d'ordre de transfert entre sections [chap. 042]	2 321	1 894
Total des dépenses réelles et d'ordre	21 332	20 875

Retour sur le budget d'intervention de la Communauté de communes en fonctionnement

Après déduction des dépenses « fléchées et compensées » (en l'occurrence (i) les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation, compensées en recettes via l'attribution de compensation, (ii) les redevances d'ordures ménagères reversées aux syndicats concernés, (iii) les prélèvements FNGIR dus par certaines communes, réglés par la Communauté de communes et compensés en recettes via l'attribution de compensation), il apparaît que le **budget d'intervention communautaire en fonctionnement** s'élève en 2022 à 11 197 K€, soit + 252 K€ par rapport aux résultats 2021 (+ 2%, soit une quasi-stabilité). **L'exécution du budget de l'exercice 2022 a ainsi été particulièrement maîtrisée, avec des dépenses de fonctionnement contenues.**

Budget d'intervention en fonctionnement de la CCVHA [en K €]	Résultats 2021	Résultats 2022
Dépenses réelles de fonctionnement	19 010	18 982
- charges de personnel des communes du schéma de mutualisation	- 5 084	- 5 544
- reversement des redevances d'ordures ménagères	- 2 642	- 1 902
- prélèvements FNGIR dus par les communes	- 339	- 339
= budget d'intervention de la Communauté de communes	10 945	11 197

Evolution du taux d'épargne brute

L'épargne brute augmente en 2022 de + 1 337 K€ par rapport à 2021. Cette progression s'explique notamment par :

- Des recettes fiscales (chapitre 73 hors attribution de compensation) plus importantes en 2022 : + 756 K€ (+ 545 K€ au titre des ressources fiscales « ménages » ; + 171 K€ au titre des ressources fiscales « économiques » ; + 40 K€ au titre des autres ressources) ;
- Des recettes en matière de dotations, allocations et participations versées par l'Etat, les collectivités et les autres partenaires (chapitre 74) plus importantes en 2022 : + 303 K€ (+ 111 K€ au titre des participations versées par les autres partenaires hors Etat et collectivités telles que CAF et MSA, etc.) ;
- Des recettes minorées durant l'exercice 2021, avec notamment près de 289 K€ de régularisation négative de l'exercice précédent, au profit des communes (au titre des dépenses de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation).

Évolution du taux d'épargne brute	Moyenne 2018-2021	Résultats 2021	Résultats 2022
Recettes réelles [A]	19 233 063 €	20 378 656 €	21 796 388 €
Dépenses réelles [B]	17 681 060 €	18 900 836 €	18 981 578 €
Épargne brute [C=A-B]	1 552 003 €	1 477 820 €	2 814 810 €
Taux d'épargne brute [D=C/A]	8%	7%	13%

[A] : hors 775, 776 & chap. 78

[B] : hors 675, 676 & chap. 68

En 2022, le taux d'épargne brute de la CCVHA s'élève à près de 13%. Quand bien même il est supérieur à celui des exercices précédents, il convient toutefois de rappeler qu'il reste largement inférieur au taux moyen national en 2021 pour les groupements de communes à fiscalité propre, à savoir 19%.

Analyse des recettes réelles d'investissement

Les **recettes d'équipement** sont constituées essentiellement des produits inscrits au chapitre 13 « Subventions d'investissement ». Ces derniers s'élèvent en 2022 à 1 066 K€, soit - 1 467 K€ par rapport aux résultats 2021 (- 58% : diminution liée au fait que le montant des subventions perçues en 2021 a été particulièrement important, en raison d'un effet rattrapage en matière de recouvrement de subventions portant sur des projets initiés au cours des précédents exercices) ; à noter parmi les subventions d'investissement perçues en 2022 :

- Subventions versées par l'Etat (comptes 1311 et 1321) : 355 K€ (dont 259 K€ au titre du financement de l'équipement France services de Val d'Erdre-Auxence, dont 64 K€ au titre du financement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Val d'Erdre-Auxence, etc.) ;
- Subventions versées par le conseil régional des Pays-de-la-Loire (comptes 1312 et 1322) : 283 K€ (dont 120 K€ au titre du financement de travaux à la zone La Grosse Pierre, dont 100 K€ au titre du financement de l'équipement France services de Val d'Erdre-Auxence, dont 46K€ au titre du contrat nature, etc.) ;
- Subventions versées par le conseil départemental de Maine-et-Loire (compte 1313) : 146 K€ (dont 93 K€ au titre du financement de la politique d'amélioration de l'habitat, dont 42 K€ au titre du contrat nature, etc.) ;
- Attribution de compensation d'investissement versée par les communes (compte 13146) : 266 K€, constitués des charges d'investissement au titre de la compétence eaux pluviales.

Quant aux **recettes financières**, elles se limitent en 2022 au seul produit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), inscrit au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », à hauteur de 368 K€ (à noter que les 2 311 K€ figurant aux résultats 2021 au chapitre 10 se décomposent en deux parts : 363 K€ au titre du FCTVA ; 1 948 K€ au titre des excédents de fonctionnement capitalisés).

Recettes d'investissement [en K €, hors restes à réaliser]	Résultats 2021	Résultats 2022
Recettes d'équipement [chap. 010, 13, 16, 20, 204, 21, 22, 23]	2 689	1 332
Recettes financières[chap. 10, 138, 165, 18, 26, 27, 024]	2 311	368
Dépenses d'opérations pour compte de tiers	44	58
Total des recettes réelles	5 044	1 758
Virement de la section de fonctionnement [chap. 021]	-	-
Opérations d'ordre de transfert entre sections [chap. 040]	2 321	1 894
Opérations patrimoniales [chap. 041]	619	0
Total des recettes réelles et d'ordre	7 984	3 651

Analyse des dépenses réelles d'investissement

Les **dépenses d'équipement** se répartissent en quatre chapitres.

- Résultats 2022 : 3 045 K€, soit - 145 K€ par rapport aux résultats 2021 (- 5%) :
 - Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 599 K€ (frais d'études, en l'occurrence 119 K€ dans le cadre de de la politique d'amélioration de l'habitat, 119 K€ dans le cadre de contrats de maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles en vue de la création de nouveaux équipements communautaires, 99 K€ dans le cadre du plan de restauration des mares bocagères, 68 K€ dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur et du plan de gestion des eaux pluviales, etc.) ;
 - Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : 238 K€ (subventions d'équipement versées, en l'occurrence 83 K€ dans le cadre de de la politique d'amélioration de l'habitat, 60 K€ dans le cadre du soutien de la politique d'investissement du GIP de l'Isle Briand, etc.) ;
 - Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 1 118 K€ (immobilisations corporelles, c'est-à-dire les dépenses liées à des acquisitions, aménagements, installations, en l'occurrence 336 K€ dans le cadre de travaux sur les réseaux et installations de voirie, 169 K€ dans le cadre des travaux d'investissement dans les bâtiments communautaires, 166 K€ dans le cadre de la politique de gestion des systèmes d'information et du numérique scolaire, etc.) ;
 - Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 1 089 K€ (immobilisations en cours, c'est-à-dire les opérations et chantiers non achevés à la date de clôture de l'exercice, en l'occurrence 722 K€ au titre de l'équipement France Services de Val d'Erdre-Auxence, 183 K€ au titre de l'aire d'accueil des gens du voyage de Val d'Erdre-Auxence, 179 K€ au titre des réseaux et installations eaux pluviales, etc.).

Quant aux **dépenses financières**, elles sont constituées essentiellement des dépenses inscrites au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » (remboursement du capital de la dette), à hauteur de 199 K€.

Dépenses d'investissement [en K €, hors restes à réaliser]	Résultats 2021	Résultats 2022
Dépenses d'équipement [chap. 010, 20, 204, 21, 22, 23]	3 190	3 045
Dépenses financières[chap. 10, 13, 16, 18, 26, 27, 020]	197	209
Dépenses d'opérations pour compte de tiers	85	72
Total des dépenses réelles	3 472	3 326
Opérations d'ordre de transfert entre sections [chap. 040]	629	778
Opérations patrimoniales [chap. 041]	619	0
Total des dépenses réelles et d'ordre	4 720	4 104

Evolution de la capacité de désendettement

En 2022, la Communauté de communes n'a contracté **aucun nouvel emprunt sur le budget principal, confortant ainsi sa capacité de désendettement.**

Évolution de la dette	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2022
Montant de l'encours de dette	1 743 553 €	1 544 342 €
Epargne brute	1 477 820 €	2 814 810 €
Capacité de désendettement	1,2 année	0,5 année

Détermination des résultats de l'exercice 2022

Résultats du budget principal	Résultats 2021	Résultats 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles et d'ordre	- 4 720 300,81 €	- 4 104 417,59 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 7 984 304,20 €	+ 3 650 932,64 €
Résultat de l'exercice N	+ 3 264 003,39 €	- 453 484,95 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	- 2 861 676,25 €	+ 402 327,14 €
Intégration du résultat N du budget annexe STEP	-	+ 233 484,34 €
Restes à réaliser N dépenses	- 2 412 353,81 €	- 3 034 179,13 €
Restes à réaliser N recettes	+ 3 585 880,67 €	+ 3 071 540,78 €
Résultat net de la section	+ 1 575 854,00 €	+ 219 688,18 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles et d'ordre	- 21 331 588,42 €	- 20 875 166,56 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 21 436 440,62 €	+ 22 657 522,03 €
Résultat de l'exercice N	+ 104 852,20 €	+ 1 782 355,47 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	+ 1 831 294,74 €	+ 1 936 146,94 €
Intégration du résultat N du budget annexe STEP	-	+ 320 647,35 €
Résultat net de la section	+ 1 936 146,94 €	+ 4 039 149,76 €

Quelques ratios

Ratios		Valeurs 2022 CCVHA	Moyenne 2021 Communautés de communes à FPU	Moyenne 2021 Groupements de communes à fiscalité propre 30.000-50.000 habitants
Dépenses réelles de fonctionnement (budget d'intervention de la CC) / population	C / M	303 €/hab.	326 €/hab.	325 €/hab.
Dépenses brutes d'équipement / population	H / M	78 €/hab.	86 €/hab.	79 €/hab.
Encours de dette / population	J / M	42 €/hab.	204 €/hab.	197 €/hab.
DGF / Population	G / M	46 €/hab.	49 €/hab.	52 €/hab.
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (budget d'intervention de la CC)	D / C	28,5%	40,8%	42,7%
Taux d'épargne brute (*)	K / F	12,91%	19,0%	19,0%
Taux d'épargne nette (*)	L / F	11,66%	11,0%	11,0%
Ratio d'endettement	J / F	7,1%	52,4%	51,2%
Capacité de désendettement (*)	J / K	0,5 année	4,4 années	4,4 années

(*) S'agissant de la moyenne 2021 indiquée en référence, elle s'applique à l'ensemble des groupements de communes à fiscalité propre.

	Définition	Valeurs CCVHA 2022
A	Dépenses réelles de fonctionnement	18 981 578 €
B	Dépenses réelles de fonctionnement hors 675, 676 & chap. 68	18 981 578 €
C	Dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation (5 543 981 €), hors reversement des ordures ménagères (1 901 960 €) et hors prélèvements FNGIR dus par les communes (338 849 €) : budget d'intervention de la CCVHA	11 196 788 €
D	Dépenses de personnel (chap. 012 hors charges des communes adhérentes au schéma de mutualisation)	3 193 506 €
E	Recettes réelles de fonctionnement	21 879 649 €
F	Recettes réelles de fonctionnement hors 775, 776 & chap. 78	21 796 388 €
G	Dotations globales de fonctionnement (DGF)	1 706 754 €
H	Dépenses brutes d'équipement (chap. 20 sf 204 ; chap. 21 ; chap. 23 sf 2324 ; cptes 454, 456, 457, 458)	2 878 683 €
I	Remboursement annuel de la dette en capital	274 206
J	Encours de dette au 31 décembre 2022 (budget principal)	1 544 342 €
K	Epargne brute (= E - B)	2 814 810 €
L	Epargne nette (= K - I)	2 540 604 €
M	Population totale au 1 ^{er} janvier 2022	37 000 habitants
	Pour rappel, population municipale au 1 ^{er} janvier 2022	36 302 habitants

c. Comptes financiers uniques (CFU) des budgets annexes

Budget annexe « Immobilier d'entreprises »

La section de fonctionnement présente en 2022 un résultat net de + 131 K€ (+ 166 K€ en 2021), la section d'investissement un résultat net de - 85 K€ (- 276 K€ en 2021).

Il convient de noter que faute de financements extérieurs, les projets de construction de deux nouveaux ateliers-relais, l'un aux Hauts-d'Anjou, l'autre à Val d'Erdre-Auxence, initialement envisagés en 2022, ont été finalement reportés. Par ailleurs, la levée d'option et le rachat de l'un des ateliers-relais par son occupant à l'issue du crédit-bail (en l'occurrence l'atelier occupé par la société Nova Flore, situé aux Hauts-d'Anjou) ont généré une recette complémentaire de 152 K€. Ces deux éléments, en l'occurrence la mise en œuvre d'une « pause » dans le programme de construction de nouveaux ateliers et la perception d'un produit exceptionnel, ont permis de redresser l'équilibre financier du budget annexe.

Dans ce contexte, la Communauté de communes n'a contracté en 2022 aucun nouvel emprunt sur le budget annexe « Immobilier d'entreprises », confortant ainsi sa capacité de désendettement (avec un montant de l'encours de dette qui s'élève à 1 277 322 € au 31 décembre 2022).

Résultats du budget annexe « Immobilier d'entreprises »	Résultats 2021	Résultats 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles et d'ordre	- 339 221,19 €	- 426 680,68 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 293 639,55 €	+ 574 842,02 €
Résultat de l'exercice N	- 45 581,64 €	+ 148 161,34 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	- 159 254,24 €	- 204 835,88 €
Restes à réaliser N dépenses	- 71 601,38 €	- 28 359,04 €
Restes à réaliser N recettes	0,00 €	0,00 €
Résultat net de la section	- 276 437,26 €	- 85 033,58 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles et d'ordre	- 158 808,85 €	- 452 173,87 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 261 893,99 €	+ 583 072,86 €
Résultat de l'exercice N	+ 103 085,14 €	+ 130 898,99 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	+ 62 678,29 €	0,00 €
Résultat net de la section	+ 165 763,43 €	+ 130 898,99 €

Budget annexe « Zones d'activités économiques »

La section de fonctionnement présente en 2022 un résultat net de + 23 K€ (+ 51 K€ en 2021), la section d'investissement un résultat net de - 1 318 K€ (- 1 284 K€ en 2021).

Il convient de rappeler que les activités d'aménagement des zones d'activités économiques sont isolées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la Communauté de communes et ainsi d'individualiser les éventuels risques financiers. Les opérations correspondantes sont décrites dans une comptabilité de stocks spécifique ; en effet, les terrains aménagés ne doivent pas être intégrés dans le patrimoine immobilisé, ayant vocation à être vendus.

Durant l'exercice 2022, les dépenses liées aux acquisitions de terrains en vue de l'extension des zones se sont ainsi élevées à 16 K€, celles relatives aux frais d'études et aux travaux en vue de l'aménagement des zones à 254 K€, soit 270 K€ de dépenses réelles. Quant aux recettes réelles, constituées du produit de la cession des terrains aménagés, elles se sont élevées à 208 K€.

Dans ce contexte, l'état des surfaces restant à vendre au 31 décembre 2022 est le suivant :

ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES		Surfaces à vendre au 31/12/2022			Stock final au 31/12/2022	
Nom de la zone	Commune	Surface cessible initialement (en m ²)	Surface vendue au 31/12/2022 (en m ²)	Surface restant à vendre au 31/12/2022 (en m ²)	Prix de revient / m ² au 31/12/2022	Stock final au 31/12/2022
		A	B	C = A - B	D	E = C * D
La Clercière	Bécon-les-Granits	71 212	65 249	5 963	9,53 €	56 813 €
Les Peupliers	Erdre-en-Anjou	11 581	8 501	3 080	3,22 €	9 932 €
Les Victoires	Erdre-en-Anjou	116 843	90 699	26 144	1,52 €	39 864 €
La Grée	Grez-Neuville	-	-	-	-	-
Grieul	Grez-Neuville	-	-	-	-	-
La Fontaine	Les Hauts-d'Anjou	98 025	52 484	45 541	1,39 €	63 115 €
Les Groies	Les Hauts-d'Anjou	-	-	-	-	-
La Louvarderie	Les Hauts-d'Anjou	-	-	-	-	-
Saint-Jean	Les Hauts-d'Anjou	81 266	66 543	14 723	0,32 €	4 708 €
La Grosse Pierre	Le Lion d'Angers	222 993	221 086	1 907	0,67 €	1 285 €
La Sablonnière	Le Lion d'Angers	285 359	246 804	38 555	10,84 €	417 914 €
Le Rochereau	Miré	59 607	46 491	13 116	0,53 €	6 920 €
Saint-Augustin	Saint-Augustin-des-Bois	-	-	-	-	-
Le Vallon	Val d'Erdre-Auxence	80 703	22 858	57 845	14,17 €	819 579 €
	TOTAL	1 027 589	820 715	206 874		1 420 134 €

Le budget annexe « Zones d'activités économiques » ne compte aucun emprunt.

Résultats du budget annexe « Zones d'activités économiques »	Résultats 2021	Résultats 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles et d'ordre	- 1 385 979,03 €	- 1 420 134,42 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 837 126,89 €	+ 1 385 979,03 €
Résultat de l'exercice N	- 548 852,14 €	- 34 155,39 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	- 735 393,89 €	- 1 284 246,03 €
Restes à réaliser N dépenses	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser N recettes	0,00 €	0,00 €
Résultat net de la section	- 1 284 246,03 €	- 1 318 401,42 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles et d'ordre	- 1 611 426,28 €	- 1 655 789,30 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 1 599 406,44 €	+ 1 627 800,24 €
Résultat de l'exercice N	- 12 019,84 €	- 27 989,06 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	+ 63 127,83 €	+ 51 107,99 €
Résultat net de la section	+ 51 107,99 €	+ 23 118,93 €

Budgets annexes « Assainissement Délégation de service public », « Assainissement régie » et « Service public d'assainissement non collectif »

Exception faite du budget annexe « Station d'épuration (STEP) », spécifiquement dédié à la station d'épuration industrielle de Châteauneuf-sur-Sarthe, la Communauté de communes compte trois budgets annexes consacrés au service public d'assainissement, tous régis par la nomenclature M49 :

- Un budget annexe « Assainissement Délégation de service public (DSP) » consacré au service public d'assainissement géré en délégation (dans le cadre de trois contrats) ;
- Un budget annexe « Assainissement régie » consacré au service public d'assainissement géré en régie ;
- Un budget annexe consacré au service public d'assainissement non collectif (SPANC).

S'agissant du budget annexe « Assainissement Délégation de service public », la section d'exploitation présente en 2022 un résultat net de + 895 K€ (+ 969 K€ en 2021), la section d'investissement un résultat net de - 151 K€ (- 372 K€ en 2021).

Résultats du budget annexe « Assainissement DSP »	Résultats 2021	Résultats 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles et d'ordre	- 690 505,78 €	- 206 903,01 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 261 770,66 €	+ 547 944,78 €
Résultat de l'exercice N	- 428 735,12 €	+ 341 041,77 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	- 74 121,85 €	- 502 856,97 €
Restes à réaliser N dépenses	- 61 275,69 €	- 975,18 €
Restes à réaliser N recettes	+ 191 908,10 €	+ 11 585,10 €
Résultat net de la section	- 372 224,56 €	- 151 205,28 €
SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses réelles et d'ordre	- 176 028,48 €	- 78 394,82 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 845 958,49 €	+ 376 405,52 €
Résultat de l'exercice N	+ 669 930,01 €	+ 298 010,70 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	+ 299 232,84 €	+ 596 938 29 €
Résultat net de la section	+ 969 162,85 €	+ 894 948,99 €

S'agissant du budget annexe « Assainissement Régie », la section d'exploitation présente en 2022 un résultat net de + 2 285 K€ (+ 1 531 K€ en 2021), la section d'investissement un résultat net de - 582 K€ (+ 40 K€ en 2021).

Résultats du budget annexe « Assainissement régie »	Résultats 2021	Résultats 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles et d'ordre	- 838 405,36 €	- 517 506,36 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 1 155 075,21 €	+ 107 585,25 €
Résultat de l'exercice N	+ 316 669,85 €	- 409 921,11 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	- 875 988,64 €	- 559 318,79 €
Restes à réaliser N dépenses	- 225 521,40 €	- 248 333,53 €
Restes à réaliser N recettes	+ 825 274,44 €	+ 635 728,44 €
Résultat net de la section	+ 40 434,25 €	- 581 844,99 €
SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses réelles et d'ordre	- 563 857,90 €	- 853 757,82 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 889 110,72 €	+ 1 607 706,94 €
Résultat de l'exercice N	+ 325 252,82 €	+ 753 949,12 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	+ 1 205 386,42 €	+ 1 530 639,24 €
Résultat net de la section	+ 1 530 639,24 €	+ 2 284 588,36 €

S'agissant du budget annexe « Service public d'assainissement non collectif », la section d'exploitation présente en 2022 un résultat net de + 7 K€ (+ 6 K€ en 2021), la section d'investissement un résultat net de + 7 K€ (+ 7 K€ en 2021).

Résultats du budget annexe « SPANC »	Résultats 2021	Résultats 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles et d'ordre	- 14,18 €	- 25 289,53 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 0,01 €	+ 25 289,53 €
Résultat de l'exercice N	- 14,17 €	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	+ 7 200,89 €	+ 7 186,72 €
Restes à réaliser N dépenses	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser N recettes	0,00 €	0,00 €
Résultat net de la section	+ 7 186,72 €	+ 7 186,72 €
SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses réelles et d'ordre	- 101 338,43 €	- 80 854,68 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 98 141,37 €	+ 81 655,00 €
Résultat de l'exercice N	- 3 197,06 €	+ 800,32 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	+ 9 679,04 €	+ 6 481,98 €
Résultat net de la section	+ 6 481,98 €	+ 7 282,30 €

Durant l'exercice 2022, l'encours de dette des trois budgets annexes dédiés au service public d'assainissement diminue de 335 K€.

Évolution de l'encours de dette	Montant de l'encours au 31 décembre 2021	Montant de l'encours au 31 décembre 2022
Budget annexe « Assainissement régie »	1 766 082 €	1 569 660 €
Budget annexe « Assainissement délégation de service public (DSP) »	1 702 936 €	1 564 615 €
Budget annexe « Service public d'assainissement non collectif (SPANC) »	-	-
TOTAL	3 469 018 €	3 134 275 €

Budget annexe « Station d'épuration (STEP) »

Compte-tenu de la cession de la station d'épuration de Châteauneuf-sur-Sarthe le 20 décembre 2021 à la Compagnie Européenne de Tannage Environnement (groupe Bigard), le conseil communautaire a décidé par délibération en date du 24 novembre 2022 d'approuver sa clôture au 31 décembre 2022 ainsi que l'intégration de son bilan et de ses résultats dans le budget principal.

Après remboursement de l'ensemble des prêts contractés, la section d'exploitation présente en 2022 un résultat net de + 321 K€ (+ 329 K€ en 2021), la section d'investissement un résultat net de + 233 K€ (+ 492 K€ en 2021).

Résultats du budget annexe « STEP »	Résultats 2021	Résultats 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles et d'ordre	- 1 173 731,85 €	- 258 455,16 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 1 701 411,75 €	0,00 €
Résultat de l'exercice N	+ 527 679,90 €	- 258 455,16 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	- 35 740,40 €	+ 491 939,50 €
Restes à réaliser N dépenses	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser N recettes	0,00 €	0,00 €
Résultat net de la section	+ 491 939,50 €	+ 233 484,34 €
SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses réelles et d'ordre	- 1 671 806,54 €	- 8 667,77 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 1 898 060,45 €	0,00 €
Résultat de l'exercice N	+ 226 253,91 €	- 8 667,77 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	+ 103 061,21 €	+ 329 315,12 €
Résultat net de la section	+ 329 315,12 €	+ 320 647,35 €

Budget annexe « Générateurs photovoltaïques »

La Communauté de communes envisage d'installer deux unités de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment communautaire, en l'occurrence le hangar abritant le service de la voirie et situé au sein de la zone d'activité dite de la sablonnière, sur le territoire de la commune du Lion d'Angers.

Compte-tenu de l'obligation d'enregistrement des opérations relatives à la production et à la distribution d'énergie dans un budget annexe assujéti à la TVA appliquant la nomenclature budgétaire et comptable M4 et doté d'une autonomie financière, le conseil communautaire a autorisé le 25 novembre 2021, en vue de la mise de ce projet, la création d'un tel budget annexe.

Toutefois, la mise en œuvre de ce projet a été finalement reportée en 2023. Dans ce contexte, la section d'exploitation présente en 2022 un résultat net de 0 K€, la section d'investissement un résultat net de + 19 K€ (correspondant au versement d'un premier acompte d'une subvention d'équipement du conseil régional).

Aucun emprunt n'a été souscrit jusqu'à présent dans le cadre du budget annexe « Générateurs photovoltaïques ».

Résultats du budget annexe « Générateurs photovoltaïques »	Résultats 2021	Résultats 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles et d'ordre	-	0,00 €
Recettes réelles et d'ordre	-	+ 19 170,00 €
Résultat de l'exercice N	-	+ 19 170,00 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	-	0,00 €
Restes à réaliser N dépenses	-	0,00 €
Restes à réaliser N recettes	-	0,00 €
Résultat net de la section	-	+ 19 170,00 €
SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses réelles et d'ordre	-	0,00 €
Recettes réelles et d'ordre	-	0,00 €
Résultat de l'exercice N	-	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	-	0,00 €
Résultat net de la section	-	0,00 €

d. Vote sur les comptes financiers uniques (CFU)

Le vote sur le compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes et remplace les votes intervenant jusqu'à présent sur le compte administratif et sur le compte de gestion. Le CFU est soumis au vote du conseil communautaire selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour l'ex compte administratif (vote au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1 ; élection par le conseil de son président pour la séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote, le Président de la CCVHA devant quitter la salle au moment du vote).

Il est proposé au conseil communautaire (i) d'adopter les comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2022, (ii) d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés, (iii) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire :

- CFU du budget principal ;
- CFU du budget annexe « Immobilier d'entreprises » ;
- CFU du budget annexe « Zones d'activités économiques » ;
- CFU du budget annexe « Assainissement Délégation de service public » ;
- CFU du budget annexe « Assainissement régie » ;
- CFU du budget annexe « Service public d'assainissement non collectif » ;
- CFU du budget annexe « Station d'épuration (STEP) » ;
- CFU du budget annexe « Générateurs photovoltaïques ».

2. Affectation des résultats de l'exercice 2022

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte financier unique (CFU). Il convient de rappeler que, lorsque l'exercice précédent affiche un excédent de fonctionnement, celui doit être affecté en priorité (i) à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur, (ii) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

S'agissant du budget annexe « Station d'épuration (STEP) », compte-tenu de la cession de la station d'épuration de Châteauneuf-sur-Sarthe le 20 décembre 2021 à la Compagnie Européenne de Tannage Environnement (groupe Bigard), le conseil communautaire a décidé par délibération en date du 24 novembre 2022 d'approuver sa clôture au 31 décembre 2022 ainsi que **l'intégration de son bilan et de ses résultats dans le budget principal**.

Il est proposé au conseil communautaire de décider, pour les budgets suivants, (i) d'affecter les résultats des sections de fonctionnement conformément au tableau présenté ci-après et de les intégrer dans les budgets primitifs de l'exercice 2023, (ii) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération :

- budget principal ;
- budget annexe « Immobilier d'entreprises » ;
- budget annexe « Zones d'activités économiques » ;
- budget annexe « Assainissement Délégation de service public » ;
- budget annexe « Assainissement régie » ;
- budget annexe « Service public d'assainissement non collectif » ;
- budget annexe « Station d'épuration (STEP) » ;
- budget annexe « Générateurs photovoltaïques ».

EXERCICE 2022		Budget principal	Budget annexe Immobilier d'entreprises	Budget annexe Zones d'activités économiques	Budget annexe Assainissement DSP	Budget annexe Assainissement Régie	Budget annexe Assainissement SPANC	Budget annexe STEP (clôture au 31 décembre 2022 et intégration des résultats au budget principal)	Budget annexe Panneaux photovoltaïques
INVESTISSEMENT	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2022	4 104 417,59	426 680,68	1 420 134,42	206 903,01	517 506,36	25 289,53	258 455,16	0,00
	RECETTES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2022	3 650 932,64	574 842,02	1 385 979,03	547 944,78	107 585,25	25 289,53	0,00	19 170,00
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	-453 484,95	148 161,34	-34 155,39	341 041,77	-409 921,11	0,00	-258 455,16	19 170,00
	EXCEDENT REPORTE DE L'EXERCICE 2021	402 327,14	0,00	0,00	0,00	0,00	7 186,72	491 939,50	0,00
	DEFICIT REPORTE DE L'EXERCICE 2021	0,00	204 835,88	1 284 246,03	502 856,97	559 318,79	0,00	0,00	0,00
	INTEGRATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE STEP	233 484,34							
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 A REPORTER SUR 2023 (D001 ou R001)	182 326,53	-56 674,54	-1 318 401,42	-161 815,20	-969 239,90	7 186,72	233 484,34	19 170,00
	RESTES A REALISER DEPENSES 2022 A REPORTER EN 2023	3 034 179,13	28 359,04	0,00	975,18	248 333,53	0,00	0,00	0,00
	RESTES A REALISER RECETTES 2022 A REPORTER EN 2023	3 071 540,78	0,00	0,00	11 585,10	635 728,44	0,00	0,00	0,00
	RESULTAT NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022	219 688,18	-85 033,58	-1 318 401,42	-151 205,28	-581 844,99	7 186,72	233 484,34	19 170,00
<i>Besoin de financement de la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>85 033,58</i>	<i>0,00</i>	<i>151 205,28</i>	<i>581 844,99</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2022	20 875 166,56	452 173,87	1 655 789,30	78 394,82	853 757,82	80 854,68	8 667,77	0,00
	RECETTES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2022	22 657 522,03	583 072,86	1 627 800,24	376 405,52	1 607 706,94	81 655,00	0,00	0,00
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	1 782 355,47	130 898,99	-27 989,06	298 010,70	753 949,12	800,32	-8 667,77	0,00
	EXCEDENT REPORTE DE L'EXERCICE 2021	1 936 146,94	0,00	51 107,99	596 938,29	1 530 639,24	6 481,98	329 315,12	0,00
	DEFICIT REPORTE DE L'EXERCICE 2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INTEGRATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE STEP	320 647,35							
	RESULTAT NET DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022	4 039 149,76	130 898,99	23 118,93	894 948,99	2 284 588,36	7 282,30	320 647,35	0,00
	RESULTAT A AFFECTER A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (cpte 1068)	0,00	85 033,58	0,00	151 205,28	581 844,99	0,00	0,00	0,00
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 A REPORTER SUR 2023 (D002 ou R002)	4 039 149,76	45 865,41	23 118,93	743 743,71	1 702 743,37	7 282,30	320 647,35	0,00
	TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	4 221 476,29	74 224,45	-1 295 282,49	733 133,79	1 315 348,46	14 469,02	554 131,69	19 170,00

3. Vote des taux d'imposition communautaires de l'exercice 2023

La Communauté de communes est tenue de **voter en 2023 les taux communautaires de :**

- **la taxe foncière sur les propriétés bâties ;**
- **la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;**
- **la taxe d'habitation** (au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) ;
- **la cotisation foncière des entreprises (CFE).**

Ces taux n'ont connu aucune variation sur la période 2017 (année de création de la CCVHA) – 2021. En 2022, il a été décidé de les relever pour les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises, cette décision s'inscrivant dans un objectif de consolidation de l'épargne brute et de préservation de la capacité à investir de la collectivité.

Il est envisagé pour 2023 de reconduire l'ensemble des taux communautaires à l'identique, dans une perspective de stabilité fiscale :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **3,85%** ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **2,12%** ;
- taxe d'habitation : **8,42%** ;
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : **22,75%**.

4. Adoption des budgets primitifs de l'exercice 2023

a. Préambule

Le budget est un document prévisionnel où figure la totalité des recettes et des dépenses de l'exercice, c'est-à-dire celles votées pour l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le budget se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement permettant l'inscription des prévisions et des autorisations des dépenses ainsi que des recettes de l'exercice. Le code général des collectivités territoriales pose le principe selon lequel les collectivités doivent voter leurs actes budgétaires en équilibre réel : (i) les deux sections doivent être votées respectivement en équilibre ; (ii) les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère.

Le budget primitif est élaboré et voté selon un calendrier fixé par la loi : (i) le conseil communautaire doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif ; (ii) le budget primitif doit être adopté par le conseil communautaire avant le 15 avril de son année d'exécution (cette date limite s'appliquant aussi au vote des taux des taxes directes locales).

S'agissant de l'exercice 2023, il convient de préciser que la Communauté de communes compte, outre le budget principal, six budgets annexes :

- deux sont dédiés au développement économique (régis par la nomenclature M57) :
 - o le budget annexe « Immobilier d'entreprises » est consacré aux ateliers-relais ;
 - o le budget annexe « Zones d'activités économiques » est consacré aux opérations d'aménagement des zones ;
- trois sont dédiés à l'assainissement (régis par la nomenclature M49) :
 - o le budget annexe « Assainissement Délégation de service public (DSP) » est consacré aux services d'assainissement collectif gérés en délégation (dans le cadre de trois contrats) ;
 - o le budget annexe « Assainissement régie » est consacré aux services d'assainissement collectif gérés en régie ;
 - o le budget annexe « Service public d'assainissement non collectif (SPANC) » ;
- un est dédié aux générateurs photovoltaïques (régis par la nomenclature M49).

b. Budget primitif du budget principal

Analyse des recettes réelles de fonctionnement

Les ressources fiscales et autres ressources assimilées (chapitre 73 hors attribution de compensation) constituent le premier poste de recettes de fonctionnement, à hauteur de 7 065 K€. Il convient de rappeler que le projet de budget primitif de l'exercice 2023 a été construit sur une hypothèse de **reconduction de l'ensemble des taux d'imposition communautaires à l'identique, dans une perspective de stabilité fiscale** (taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,85% ; taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,12% ; taxe d'habitation : 8,42% ; cotisation foncière des entreprises : 22,75%).

- Ressources fiscales « ménages » : 4 327 K€ (estimation des recettes 2023 pour la fraction de TVA compensant la perte de l'ex taxe d'habitation sur les résidences principales ainsi que pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires fondée sur une hypothèse de reconduction des recettes réellement perçues en 2022 ; estimation des recettes 2023 pour les taxes foncières, fondée sur une hypothèse de revalorisation de 7% des bases) ;
- Ressources fiscales « économiques » : 1 801 K (estimation des recettes 2023 pour la CFE et pour l'IFER, fondée sur une hypothèse de reconduction des recettes réellement perçues en 2022 ; estimation des recettes 2023 pour la TASCOM, fondée sur une hypothèse de reconduction des recettes inscrites au budget primitif 2022 ; suppression dès 2023 de la perception par les collectivités des recettes de CVAE, compensées par l'Etat par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023) ;
- Autres ressources : 937 K€ (estimation des recettes 2023 pour le FPIC, fondée sur une hypothèse de baisse de 3% ; estimation des recettes 2023 pour le reversement des produits des jeux hippiques, fondée sur une hypothèse de reconduction des recettes réellement perçues en 2022).

Ressources fiscales « ménages »	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
Fraction de TVA (ex taxe d'habitation sur les résidences principales)	2 841 521 €	2 959 507 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	150 999 €	147 161 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	947 000 €	1 066 388 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	96 800 €	106 579 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non-bâties	43 138 €	47 738 €
Autres impôts locaux (régularisations sur exercices antérieurs)	0 €	0 €
Total des ressources fiscales « ménages »	4 079 458 €	4 327 373 €
Ressources fiscales « économiques »	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 280 400 €	1 330 139 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 085 949 €	0 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	319 530 €	319 530 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	128 100 €	151 299 €
Total des ressources fiscales « économiques »	2 813 979 €	1 800 968 €

Autres ressources	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
FPIC	758 693 €	744 000 €
Taxe dite GEMAPI	156 100 €	158 800 €
Reversement du produit des jeux hippiques	32 000 €	34 079 €
Total des autres ressources	946 793 €	936 879 €

L'attribution de compensation (compte 73211) constitue le second poste de recettes de fonctionnement, à hauteur de 6 593 K€. Dans ce cadre, il convient de noter que sont inscrits en recettes de fonctionnement 6 592 692 € (total des attributions de compensation versées par les communes, soit par 15 communes dont l'attribution de compensation est négative) et en dépenses de fonctionnement 29 502 € (attribution de compensation reçue par la commune de Saint-Sigismond). L'attribution de compensation pour la section de fonctionnement se décompose comme suit :

- composante A : AC dite « historique » au 1er janvier 2017 ;
- composante B : charges transférées à la CCVHA à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- composante C : reversements de fiscalité instaurés par la CCVHA ;
- composante D : refacturation par la CCVHA des services mutualisés ;
- composante E : incidence des régularisations N-1.

Communes	Composante A	Composante B	Composante C	Sous-total	Composante D	Composante E	Total
Bécon-les-Granits	232 393 €	- 129 415 €	- 135 259 €	- 32 281 €	0 €	0 €	- 32 281 €
Chambellay	- 33 827 €	- 2 134 €	12 903 €	- 23 058 €	- 109 553 €	- 924 €	- 133 535 €
Chenillé-Champteussé	- 30 228 €	- 2 938 €	51 365 €	18 199 €	- 189 429 €	6 852 €	- 164 378 €
Erdre-en-Anjou	109 201 €	- 125 026 €	91 054 €	75 229 €	- 2 008 839 €	2 706 €	- 1 930 904 €
Grez-Neuville	- 99 790 €	- 35 608 €	56 880 €	- 78 518 €	- 448 724 €	24 017 €	- 503 225 €
Les Hauts-d'Anjou	- 174 073 €	- 240 286 €	- 11 789 €	- 426 148 €	0 €	0 €	- 426 148 €
La Jaille-Yvon	- 29 644 €	- 1 952 €	11 024 €	- 20 572 €	- 86 500 €	1 442 €	- 105 630 €
Juvardeil	- 64 280 €	- 10 824 €	- 1 801 €	- 76 905 €	0 €	0 €	- 76 905 €
Le Lion-d'Angers	197 151 €	- 47 735 €	243 403 €	392 819 €	- 1 674 134 €	- 6 300 €	- 1 287 615 €
Miré	54 759 €	- 22 083 €	- 521 €	32 155 €	- 334 929 €	5 805 €	- 296 969 €
Montreuil-sur-Maine	- 49 769 €	- 4 237 €	17 726 €	- 36 280 €	- 226 688 €	1 172 €	- 261 796 €
Saint-Augustin-des-Bois	156 552 €	- 52 933 €	- 54 298 €	49 321 €	- 479 932 €	9 270 €	- 421 341 €
Saint-Sigismond	72 481 €	- 18 513 €	- 24 466 €	29 502 €	0 €	0 €	29 502 €
Sceaux-d'Anjou	- 59 341 €	- 10 632 €	25 174 €	- 44 799 €	- 378 085 €	- 12 948 €	- 435 832 €
Thorigné-d'Anjou	- 51 814 €	- 9 853 €	30 471 €	- 31 196 €	- 358 294 €	3 185 €	- 386 305 €
Val d'Erdre-Auxence	294 493 €	- 295 394 €	- 128 927 €	- 129 828 €	0 €	0 €	- 129 828 €
Total	524 264 €	- 1 009 563 €	182 939 €	- 302 360 €	- 6 295 107 €	34 277 €	- 6 563 190 €

Les dotations, allocations et participations (chapitre 74) constituent le troisième poste de recettes de fonctionnement, à hauteur de 4 433 K€.

- Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 1 810 K€ (estimation des recettes 2023 pour les deux composantes de la DGF, fondée sur la base de simulations réalisées par le cabinet Klopfer) ;
- Allocations compensatrices de pertes de ressources versées par l'Etat : 1 797 K€ (suppression dès 2023 de la perception par les collectivités des recettes de CVAE, compensées par l'Etat par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023 ; estimation des recettes 2023 pour les allocations compensatrices CFE et taxes foncières, fondée sur une hypothèse de reconduction des recettes réellement perçues en 2022) ;

- Subventions et participations : 696 K€ dont 60 K€ de financements versés par l'Etat (30 K€ au titre du financement des France services, 30 K€ au titre du financement des actions culturelles), dont 139 K€ de financements versés par les collectivités (54 K€ au titre du financement de la politique d'amélioration de l'habitat, 45 K€ au titre du financement des actions culturelles, 37 K€ au titre du financement de la politique enfance-jeunesse, etc.), dont 497 K€ de financements versés par les autres partenaires, en l'occurrence essentiellement la CAF et la MSA dans le cadre de la politique enfance (la forte diminution entre le montant inscrit au budget primitif 2022 et celui inscrit au budget primitif 2023 s'explique par le fait que certains financements de la CAF / MSA sont à compter de 2023 directement versés aux structures d'accueil, sans avoir à « transiter » par la Communauté de communes) ;
- Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : 130 K€ (estimation des recettes 2023 fondée sur une hypothèse de reconduction des recettes inscrites au budget primitif 2022).

Dotations, allocations et participations	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
Allocations compensatrices versées par l'Etat (CVAE)	0 €	1 088 684 €
Allocations compensatrices versées par l'Etat (CFE)	627 681 €	654 851 €
Allocations compensatrices versées par l'Etat (taxes foncières)	55 000 €	53 642 €
Sous-total Allocations compensatrices versées par l'Etat	682 681 €	1 797 177 €
Dotation d'intercommunalité [1 ^{ère} composante de la DGF]	1 084 063 €	1 193 072 €
Dotation de compensation de la taxe professionnelle [2 ^{nde} composante de la DGF]	623 317 €	617 166 €
Sous-total Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 707 380 €	1 810 238 €
Subvent° et participat° versées par l'Etat	55 000 €	60 000 €
Subvent° et participat° versées par des collectivités (rég°, département, etc.)	38 200 €	138 506 €
Subvent° et participat° versées par les autres partenaires (CAF, MSA, FNADT, etc.)	1 163 500 €	497 350 €
Sous-total Subventions et participations	1 256 700 €	695 856 €
Sous-total Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	130 000 €	130 000 €
Total des dotations, allocations et participations	3 776 761 €	4 433 271 €

Les produits des domaines, services et ventes (chapitre 70) constituent le quatrième poste de recettes de fonctionnement, à hauteur de 3 253 K€.

- Redevances d'enlèvement des ordures ménagères : 2 520 K€ (cette recette s'équilibrant en dépenses avec le compte 70619 « Reversement redevances enlèvement ordures ») ;
- Remboursements par les budgets annexes ainsi que par le CIAS du personnel communautaire mis à disposition auprès de ces derniers : 361 K€ ;
- Redevances versées par les habitants dans le cadre des services affectés à l'accueil enfance : 132 K€ ;
- Remboursements des charges locatives par les locataires au sein de bâtiments communautaires (espace Arlequin, équipement France services, etc.) : 123 K€.

Les revenus issus de la location d'immeubles communautaires, et notamment des pôles et maisons de santé (chapitre 75) constituent le cinquième poste de recettes de fonctionnement, à hauteur de 391 K€.

Les atténuations de charges (chapitre 013), qui regroupent les recettes liées à divers remboursements tels que le versement des indemnités journalières de sécurité sociale, des assurances du personnel, le remboursement de la prime dite inflation par l'Etat, etc., constituent le sixième poste de recettes, à hauteur de 290 K€.

Recettes de fonctionnement [en K €]	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
Atténuations de charges [chap. 013]	307	290
Produits des domaines, services et ventes [chap. 70]	3 284	3 253
Impôts et taxes [chap. 73 hors cpte 73211]	7 840	7 065
Attribution de compensation [cpte 73211]	5 989	6 593
Dotations et participations [chap. 74]	3 777	4 433
Autres produits de gestion courante [chap. 75]	396	391
Produits financiers [chap. 76], spécifiques [chap. 77] et reprises [chap. 68]	0	0
Total des recettes réelles	21 592	22 035
Opérations d'ordre de transfert entre sections [chap. 042]	543	760
Total des recettes réelles et d'ordre	22 135	22 795
Résultat reporté de fonctionnement de l'exercice précédent	1 936	4 039
Total des recettes cumulées	24 071	26 834

Analyse des dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation (une fraction du chapitre 012) constituent le premier de poste de dépenses de fonctionnement, à hauteur de 6 083 K€. Il convient de rappeler leur refacturation aux communes concernées via l'attribution de compensation.

Les atténuations de produits (chapitre 014) constituent le second poste de dépenses de fonctionnement, à hauteur de 3 614 K€.

- Reversement au syndicat 3RD d'Anjou des redevances d'enlèvement des ordures ménagères : 2 520 K€ (cette dépense s'équilibrant en recettes avec le compte 70611 « Redevances ordures ménagères ») ;
- Prélèvement FNGIR : 1 058 K€ (une fraction de cette dépense, correspondant aux prélèvements dus par les communes, est compensée en recettes via l'attribution de compensation).

Les charges de personnel de la Communauté de communes (une fraction du chapitre 012) constituent le troisième poste de dépenses de fonctionnement, à hauteur de 3 601 K€. Ces prévisions budgétaires 2023 pour les charges de personnel de la Communauté de communes proprement dites sont établies **sur une hypothèse de 79,65 ETPT (équivalent temps plein travaillé)**, dans un contexte marqué par :

- des recrutements supplémentaires afin d'accompagner la montée en puissance de la CCVHA (renforcement du service commun « ressources humaines » avec la création d'un nouvel emploi de directeur adjoint, renforcement des services action culturelle et lecture publique, etc.) ;
- la vacance de nombreux postes en 2022, budgétés en revanche sur la totalité de l'exercice 2023 ;
- un effet GVT (glissement vieillesse technicité) estimé à + 50 000 €.

Quand bien même les charges de personnel de la Communauté de communes progressent, le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (en l'occurrence 31,3%) continue de rester largement inférieur aux ratios en vigueur dans les collectivités similaires (40,8%-42,7%).

Ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Budget primitif 2023
A = Charges de personnel de la Communauté de communes [chap. 012] (1)	3 601 224 €
B = Budget d'intervention de la Communauté de communes (2)	11 516 015 €
Ratio A / B	31,3%
Ratio moyen des Communautés de communes à FPU en 2021	40,8%
Ratio moyen des groupements de communes 30 000-50 000 habitants en 2021	42,7%

(1) Hors charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation.

(2) Dépenses réelles de fonctionnement après déduction des dépenses « fléchées et compensées » que sont (i) les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation, compensées en recettes via l'attribution de compensation, (ii) les redevances d'ordures ménagères reversées aux syndicats concernés, (iii) les prélèvements FNGIR dus par certaines communes, réglés par la Communauté de communes et compensés en recettes via l'attribution de compensation

Les charges de gestion courante (chapitre 65), qui regroupent les dépenses d'intervention de la Communauté de communes telles que notamment les subventions et contributions versées aux organismes tiers, constituent le quatrième poste de dépenses de fonctionnement, à hauteur de 3 459 K€.

- Contribution versée au PETR du Segréen : 900 K€ ;
- Subventions versées aux associations et structures partenaires en vue de la gestion des services affectés à l'accueil petite enfance-enfance : 756 K€ ;
- Contribution versée au SDIS en vue du fonctionnement des centres de secours implantés sur le territoire : 689 K€ ;
- Subvention de fonctionnement versée au centre intercommunal d'action sociale : 226 K€.
- Contributions versées en vue du financement du syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme, du syndicat mixte du bassin-versant de l'Oudon, de l'Entente pour le développement de l'Erdre naturelle et navigable et du syndicat Loire aval, dans le cadre de la compétence GEMAPI : 210 K€ ;
- Subventions versées aux structures culturelles (Echappée belle et associations assurant la gestion de certaines bibliothèques du réseau de lecture publique) ainsi qu'aux associations locales organisant des évènements sur le territoire : 103 K€ ;
- Subventions versées aux différents intervenants en vue de la mise en œuvre de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) : 100 K€ ;
- Contributions et subventions versées dans le cadre du développement économique et touristique (subventions versées au fonds Initiative Anjou, aux comices agricoles, contribution au financement de La Gogane, au GIP Anjou tourisme) : 63 K€.

Les services extérieurs (chapitre 61 et 62) constituent le cinquième poste de dépenses de fonctionnement, à hauteur de 3 028 K€. Sont inscrites dans ces chapitres les dépenses liées aux prestations confiées à des entreprises ou acteurs extérieurs dans le cadre de l'exercice de compétences communautaires (que ce soit en termes d'entretien, de maintenance, de prestations de conseil, etc.) :

- Services extérieurs dans le cadre de l'entretien de la voirie, des sentiers et du matériel roulant : 1 061 K€ ;
- Services extérieurs dans le cadre de la politique petite enfance-enfance-jeunesse & numérique scolaire : 396 K€ ;
- Services extérieurs dans le cadre des systèmes d'information : 340 K€ ;
- Services extérieurs dans le cadre de l'entretien des bâtiments et équipements communautaires : 337 K€ ;
- Services extérieurs dans le cadre de l'administration générale : 129 K€ ;
- Services extérieurs dans le cadre de la politique d'action culturelle : 126 K€.

Les achats (chapitre 60) constituent le sixième poste de dépenses de fonctionnement, à hauteur de 619 K€. Ce dernier progresse en raison des effets de l'inflation (+ 124 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2022).

- Dépenses liées à la consommation d'électricité au sein des bâtiments et installations communautaires : 161 K€ (+ 24 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2022) ;
- Dépenses liées à la consommation de gaz et de granulés bois pour les bâtiments et installations communautaires : 110 K€ (+ 67 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2022) ;
- Dépenses liées à l'acquisition de fournitures de voirie (matériaux tels que sable, gravillons, etc. destinés aux travaux de reprofilage et de gravillonnage réalisés en régie) : 101 K€ (+ 15 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2022) ;
- Dépenses liées à l'acquisition de carburant pour le parc de matériel roulant et de véhicules : 61 K€ (+ 10 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2022) ;
- Dépenses liées à l'acquisition des collections pour le réseau des bibliothèques à gestion intercommunale ou à gestion intercommunale avec association conventionnée : 59 K€ (aucune évolution par rapport au budget primitif de l'exercice 2022).

Les chapitres 66 « Charges financières », 67 « Charges spécifiques » et 68 « Dotations aux amortissements et provisions » regroupent les dépenses dites financières (intérêts de emprunts contractés), les dépenses dites exceptionnelles, les provisions pour « créances douteuses », etc. Ces dépenses sont estimées à 76 K€ dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2023 (provisions pour « créances douteuses » largement inférieures en 2023).

Le chapitre 63 « Impôts, taxes et versements assimilés » regroupe les dépenses liées au paiement notamment de la taxe foncière par la Communauté de communes au titre de son patrimoine immobilier. Ces dépenses sont estimées à 30 K€ dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2023.

Dépenses de fonctionnement [en K €]	<i>Budget primitif 2022</i>	<i>Budget primitif 2023</i>
Achats [chap. 60]	495	619
Services extérieurs [chap. 61 & 62]	3 611	3 028
Impôts et taxes [chap. 63]	32	30
Charges de personnel [chap. 012] (<i>Communes du schéma de mut.</i>)	5 460	6 083
Charges de personnel [chap. 012] (<i>Communauté de communes</i>)	3 232	3 601
Atténuations de produits [chap. 014]	3 697	3 614
Autres charges de gestion courante [chap. 65]	3 337	3 459
Charges financières [chap. 66], spécifiques [chap. 67] et dotat° [chap. 68]	190	76
Total des dépenses réelles	20 054	20 510
Virement à la section d'investissement [chap. 023]	2 162	4 424
Opérations d'ordre de transfert entre sections [chap. 042]	1 855	1 900
Total des dépenses réelles et d'ordre	24 071	26 834

Retour sur le budget d'intervention de la Communauté de communes en fonctionnement

Après déduction des dépenses « fléchées et compensées » (en l'occurrence (i) les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation, compensées en recettes via l'attribution de compensation, (ii) les redevances d'ordures ménagères reversées au syndicat 3RD'Anjou, (iii) les prélèvements FNGIR dus par certaines communes, réglés par la Communauté de communes et compensés en recettes via l'attribution de compensation), il apparaît que le **budget d'intervention communautaire en fonctionnement** est estimé en 2023 à 11 515 K€ (à titre de comparaison, 11 197 K€ pour les résultats 2022).

Hors ressources humaines, les principaux budgets d'intervention communautaire en termes de dépenses de fonctionnement sont pour l'exercice 2023 :

- Budget Voirie : 1 343 K€ (incluant l'entretien et la gestion courante de la voirie, des sentiers et du matériel roulant) ;
- Budget Petite enfance, enfance, jeunesse et numérique scolaire : 1 198 K€ (incluant l'ensemble des services liés à la politique petite enfance-enfance-jeunesse & numérique scolaire) ;
- Budget Financement du PÉTR du Segréen : 960 K€ (incluant 900 K€ au titre de la contribution proprement dite versée au PÉTR du Segréen et 60 K€ au titre des interventions en milieu scolaire) ;
- Budget Contribution versée au SDIS en vue du fonctionnement des centres de secours implantés sur le territoire : 689 K€ ;
- Budget Bâtiments : 632 K€ (incluant l'entretien et la gestion courante de l'ensemble des bâtiments communautaires) ;
- Budget Administration générale et systèmes d'information : 526 K€ (incluant 342 K€ au titre des systèmes d'information et 184 K€ au titre de l'administration générale) ;
- Budget Action culturelle et lecture publique : 297 K€ (incluant 175 K€ au titre de l'action culturelle et 122 K€ au titre de la lecture publique, hors actions menées par le PÉTR du Segréen) ;
- Budget Environnement, mobilités et SIG : 290 K€ (incluant 210 K€ au titre de la GEMAPI, 39 K€ au titre du SIG, 29 K€ au titre des mobilités et 11 K€ au titre de la politique de soutien à la maîtrise de la demande d'énergie).

Budget d'intervention en fonctionnement de la CCVHA [en K €]	Budget primitif 2023	
Dépenses réelles de fonctionnement	20 510	100%
- charges de personnel des communes du schéma de mutualisation	- 6 083	
- reversement des redevances d'ordures ménagères	- 2 520	
- prélèvements FNGIR dus par les communes	- 392	
= budget d'intervention de la Communauté de communes	11 515	56%

Evolution du taux d'épargne brute

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2023, l'épargne brute s'élève à 1 545 K€, soit à un **niveau équivalent à la moyenne annuelle durant la période 2018-2021**. Il reste largement inférieur au taux moyen national en 2021 pour les groupements de communes à fiscalité propre, à savoir 19%.

Évolution du taux d'épargne brute	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Moyenne 2018-2021	Exercice 2022	Prévis° 2023
Recettes réelles hors 775, 776 & chap. 78 [A]	17 359 641 €	19 028 619 €	20 165 337 €	20 378 656 €	19 233 063 €	21 796 388 €	22 034 787 €
Dépenses réelles hors 675, 676 & chap. 68 [B]	16 403 676 €	16 741 445 €	18 678 282 €	18 900 836 €	17 681 060 €	18 981 578 €	20 490 227 €
Épargne brute [C=A-B]	955 965 €	2 287 174 €	1 487 055 €	1 477 820 €	1 552 004 €	2 814 810 €	1 544 560 €
Taux d'épargne brute [D=C/A]	5,51%	12,02%	7,37%	7,25%	8,04%	12,91%	7,01%

[A] : hors 775, 776 & chap. 78

[B] : hors 675, 676 & chap. 68

Analyse des recettes réelles d'investissement

Les **recettes d'équipement** (qui se limitent en l'occurrence aux seuls produits inscrits au chapitre 13 « Subventions d'investissement ») sont estimées à 2 306 K€ (hors restes à réaliser de l'exercice précédent à reporter).

- Subventions versées par l'Etat : 697 K€ (au titre du financement de l'équipement France services des Hauts d'Anjou) ;
- Subventions versées par le conseil régional des Pays-de-la-Loire : 617 K€ (dont 348 K€ au titre du financement de l'équipement France services des Hauts d'Anjou, dont 200 K€ au titre de l'équipement multi-accueil de Val d'Erdre-Auxence, dont 63 K€ au titre du financement de l'inventaire des zones humides, dont 6 K€ au titre du financement de l'enquête Mobilités) ;
- Subventions versées par le conseil départemental de Maine-et-Loire : 297 K€ (dont 149 K€ au titre du financement des plans de gestion des espaces naturels sensibles, dont 93 K€ au titre du financement de la politique d'amélioration de l'habitat, dont 45 K€ au titre du financement des études de faisabilité pré-opérationnelle des liaisons cyclables inter-bourgs, dont 10 au titre du financement des études de faisabilité des voies vertes le long de l'Oudon et de la Sarthe) ;
- Subventions versées par les communes : 88 K€ (dont 50 K€ par la commune du Lion d'Angers au titre du financement du modulaire extension espace Arlequin, dont 28 K€ par la commune de Champtocé-sur-Loire au titre du financement de l'espace naturel sensible de la Vallée de la Romme-Auxence, dont 10 K€ par les communes du territoire au titre de la participation au financement de l'aménagement et du balisage des sentiers) ;
- Autres subventions : 235 K€ (dont 130 K€ par la CAF au titre du financement du modulaire extension espace Arlequin, dont 105 K€ par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au titre du financement de l'inventaire des zones humides) ;
- Attribution de compensation d'investissement versée par les communes : 371 K€, constitués des charges d'investissement au titre de la compétence eaux pluviales.

Quant aux **recettes financières**, elles se limitent, à l'instar de l'exercice 2022, au seul produit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), inscrit au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », à hauteur de 360 K€.

Recettes d'investissement [en K €]	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
Recettes d'équipement [chap. 010, 13, 16, 20, 204, 21, 22, 23]	2 013	2 306
Recettes financières[chap. 10, 138, 165, 18, 26, 27, 024]	960	360
Dépenses d'opérations pour compte de tiers	61	1 106
Total des recettes réelles	3 033	3 772
Virement de la section de fonctionnement [chap. 021]	2 162	4 424
Opérations d'ordre de transfert entre sections [chap. 040]	1 855	1 900
Opérations patrimoniales [chap. 041]	800	900
Total des recettes réelles et d'ordre	7 851	10 995
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter	3 586	3 072
Solde d'exécution reporté de l'exercice précédent	402	182
Total des recettes cumulées	11 839	14 249

Analyse des dépenses réelles d'investissement

Quant aux **dépenses d'équipement**, elles sont estimées à 6 786 K€ (hors restes à réaliser de l'exercice précédent à reporter), soit 9 786 K€ en intégrant les restes à réaliser.

Dépenses d'équipement [en K €]	Crédits 2023	RAR 2022	Total
Elaboration du PLU, du PLH et inventaire des zones humides	381	32	413
Développement des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et OPAH-RU	227	900	1 127
Accueil des agents du voyage (aménagement et réhabilitation d'aires, construction d'habitats adaptés)	370	0	370
Sous-total Urbanisme, habitat et logement [axes 1.1 & 1.2 du projet de territoire]	978	932	1 910
Construction d'équipements France services (Val d'Erdre-Auxence, Hauts-d'Anjou)	1 989	175	2 164
Sous-total Cohésion sociale et territoriale [axe 1.3 du projet de territoire]	1 989	175	2 164
Aménagement des voies vertes le long de l'Oudon et de la Sarthe	750	30	780
Aménagement des voies cyclables inter bourgs, mobilité solidaire	142	2	144
Sous-total Mobilités [axe 1.4 du projet de territoire]	784	32	816
Investissement courant consacré à la voirie, véhicules et matériel roulant, construction d'un hangar	1 017	57	1 074
Investissement courant consacré aux réseaux et infrastructures eaux pluviales	641	92	733
Sous-total Voirie et eaux pluviales [axes 1.4 & 2.2 du projet de territoire]	1 658	149	1 807
Sous-total Protection de l'environnement et transition énergétique [axes 2.2 & 2.3 du projet de territoire]	337	265	602
Sous-total Développement économique et touristique [axes 2.4 & 3.2 du projet de territoire]	74	47	121
Investissement courant consacré aux services petite enfance, enfance, jeunesse et sport	43	7	50
Construction d'équipement multi-accueil (Val d'Erdre-Auxence), extension de l'espace Arlequin	561	1 199	1 760
Projet numérique dans les établissements scolaires	25	5	30
Equipement des bibliothèques	45	65	110
Sous-total Services à la population [axe 3.3 du projet de territoire]	674	1 276	1 950
Sous-total Investissement courant consacré à l'entretien des bâtiments et à l'administration	292	124	416
Total des dépenses d'équipement	6 786	3 000	9 786

Quelques grands projets de création de nouveaux équipements [en K €]	Montant inscrit au BP 2023 en dépenses d'équipement (crédits 2023 + RAR 2022)	Année de mise en service
Construction d'un équipement France services aux Hauts-d'Anjou	2 080	2025
Construction d'un multi-accueil à Val d'Erdre-Auxence	1 477	2024
Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Val d'Erdre-Auxence	875	2023
Construction d'un hangar technique avec générateurs photovoltaïques	324	2023
Aménagement d'un modulaire en de l'extension de l'espace Arlequin du Lion d'Angers	276	2023

Les **dépenses financières** sont constituées essentiellement (i) des avances au budget annexe « Zones d'activités économiques » (à hauteur de 1 224 K€) et au budget annexe « Générateurs photovoltaïques » (à hauteur de 71 K€) ainsi que (ii) des remboursements du capital de la dette, dans le cadre des emprunts d'ores et déjà contractés (à hauteur de 203 K€) et des prises de participation au capital d'Alter (à hauteur de 81 K€).

Dépenses d'investissement [en K €]	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
Dépenses d'équipement [chap. 010, 20, 204, 21, 22, 23]	7 771	6 786
Dépenses financières [chap. 10, 13, 16, 18, 26, 27, 020]	251	1 580
Dépenses d'opérations pour compte de tiers	61	1 189
Total des dépenses réelles	8 083	9 555
Opérations d'ordre de transfert entre sections [chap. 040]	543	760
Opérations patrimoniales [chap. 041]	800	900
Total des dépenses réelles et d'ordre	9 427	11 215
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter	2 412	3 034
Total des dépenses cumulées	11 839	14 249

Evolution de la capacité de désendettement

En 2023, la Communauté de communes envisage de ne contracter **aucun nouvel emprunt sur le budget principal, confortant ainsi sa capacité de désendettement (diminution de l'encours de dette de 202 958 €).**

Évolution de la dette	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2023
Montant de l'encours de dette	1 544 342 €	1 341 384 €
Epargne brute	2 814 810 €	1 544 560 €
Capacité de désendettement	0,5 année	0,9 année

Vue d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement

Dépenses de fonctionnement	Pour mémoire, budget de l'exercice 2022	RAR 2022 à reporter	Crédits de l'exercice 2023	TOTAL	Recettes de fonctionnement	Pour mémoire, budget de l'exercice 2022	RAR 2022 à reporter	Crédits de l'exercice 2023	TOTAL
	(A)	(B)	(=A+B)	(A)		(B)	(=A+B)		
[011] Charges à caractère général	4 137 870,00	-	3 677 225,00	3 677 225,00	[013] Atténuations de charges	306 900,00	-	299 804,00	299 804,00
[012] Charges de personnel et frais ass.	8 691 521,00	-	9 683 830,00	9 683 830,00	[70] Produits services, domaines, ventes	3 284 039,00	-	3 252 900,00	3 252 900,00
[014] Atténuations de produits	3 696 821,00	-	3 614 002,00	3 614 002,00	[73] Impôts et taxes (sauf 731)	9 620 822,00	-	10 330 278,00	10 330 278,00
[65] Autres charges de gestion courante	3 337 450,00	-	3 459 170,00	3 459 170,00	[731] Fiscalité locale	4 208 016,00	-	3 327 634,00	3 327 634,00
[6586] Frais fonctionnement groupes élus	0,00	-	0,00	0,00	[74] Dotations et participations	3 776 761,00	-	4 433 271,00	4 433 271,00
					[75] Autres produits de gestion courante	395 500,00	-	390 900,00	390 900,00
Dépenses de gestion courante	19 863 662,00	-	20 434 227,00	20 434 227,00	Recettes de gestion courante	21 592 038,00	-	22 034 787,00	22 034 787,00
[66] Charges financières	65 500,00	-	55 000,00	55 000,00	[76] Produits financiers	0,00	-	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	15 500,00	-	1 000,00	1 000,00	[77] Produits spécifiques	0,00	-	0,00	0,00
[68] Dotat° provis° semi-budgétaires	109 400,00	-	20 000,00	20 000,00	[78] Reprises provis° semi-budgétaires	0,00	-	0,00	0,00
Dépenses réelles	20 054 062,00	-	20 510 227,00	20 510 227,00	Recettes réelles	21 592 038,00	-	22 034 787,00	22 034 787,00
[023] Virement à la sect° d'invest.	2 162 056,94	-	4 423 709,76	4 423 709,76	[042] Opérat° ordre transf. entre sect°	543 143,00	-	760 000,00	760 000,00
[042] Opérat° ordre transf. entre sect°	1 855 209,00	-	1 900 000,00	1 900 000,00	[043] Opérat° ordre intérieur de la sect°	0,00	-	0,00	0,00
[043] Opérat° ordre intérieur de la sect°	0,00	-	0,00	0,00					
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	24 071 327,94	-	26 833 936,76	26 833 936,76	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	22 135 181,00	-	22 794 787,00	22 794 787,00
Résultat reporté	0,00		0,00	0,00	Résultat reporté	1 936 146,94			4 039 149,76
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	24 071 327,94		26 833 936,76	26 833 936,76	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	24 071 327,94			26 833 936,76

Dépenses d'investissement	Pour mémoire, budget de l'exercice 2022	RAR 2022 à reporter	Crédits de l'exercice 2023	TOTAL	Recettes d'investissement	Pour mémoire, budget de l'exercice 2022	RAR 2022 à reporter	Crédits de l'exercice 2023	TOTAL
	(A)	(B)	(=A+B)	(A)		(B)	(=A+B)		
[20] Immobilisations incorporelles	1 901 801,46	550 849,40	1 031 027,50	1 581 876,90	[13] Subventions d'investissement	5 324 729,99	2 140 865,78	2 305 664,10	4 446 529,88
[204] Subventions d'équipement versées	403 089,53	0,00	369 700,00	369 700,00	[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
[21] Immobilisations corporelles	2 856 189,32	368 616,95	1 939 074,62	2 307 691,57	[21] Immobilisations corporelles	350,00	0,00	0,00	0,00
[23] Immobilisations en cours	4 910 502,92	2 080 940,68	3 446 000,00	5 526 940,68	[23] Immobilisations en cours	100 000,00	750 000,00	0,00	750 000,00
Dépenses d'équipement	10 071 583,23	3 000 407,03	6 785 802,12	9 786 209,15	Recettes d'équipement	5 425 079,99	2 890 865,78	2 305 664,10	5 196 529,88
[10] Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0,00	0,00	0,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	934 200,00	41 000,00	360 000,00	401 000,00
[13] Subventions d'investissement	0,00	0,00	500,00	500,00	[1068] Excédents de fct. capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00
[16] Emprunts et dettes assimilées	206 662,84	6 664,10	203 000,00	209 664,10	[024] Produits des cess° d'immobilisat°	100 000,00	0,00	0,00	0,00
[27] Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	1 376 731,42	1 376 731,42					
Dépenses financières	257 662,84	6 664,10	1 580 231,42	1 586 895,52	Recettes financières	1 034 200,00	41 000,00	360 000,00	401 000,00
[45] Opérations pour comptes de tiers	166 579,00	27 108,00	1 188 927,50	1 216 035,50	[45] Opérations pour comptes de tiers	160 095,00	139 675,00	1 105 899,00	1 245 574,00
Dépenses réelles	10 495 825,07	3 034 179,13	9 554 961,04	12 589 140,17	Recettes réelles	6 619 374,99	3 071 540,78	3 771 563,10	6 843 103,88
[040] Opérat° ordre transf. entre sect°	543 143,00		760 000,00	760 000,00	[021] Virement de la sect° de fct.	2 162 056,94		4 423 709,76	4 423 709,76
[041] Opérat° patrimoniales	800 000,00		900 000,00	900 000,00	[040] Opérat° ordre transf. entre sect°	1 855 209,00		1 900 000,00	1 900 000,00
					[041] Opérat° patrimoniales	800 000,00		900 000,00	900 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	11 838 968,07	3 034 179,13	11 214 961,04	14 249 140,17	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	11 436 640,93	3 071 540,78	10 995 272,86	14 066 813,64
Solde d'exécution reporté	0,00		0,00	0,00	Solde d'exécution reporté	402 327,14			182 326,53
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	11 838 968,07		14 249 140,17	14 249 140,17	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	11 838 968,07			14 249 140,17

Quelques ratios

Ratios		Résultats 2022 CCVHA	BP 2023 CCVHA	Moyenne 2021 Communauté de communes à FPU	Moyenne 2021 Groupements de communes à fiscalité propre 30.000- 50.000 habitants
Dépenses réelles de fonctionnement (budget d'intervention de la CC) / population	C / M	303 €/hab.	310 €/hab.	326 €/hab.	325 €/hab.
Dépenses brutes d'équipement / population	H / M	78 €/hab.	173 €/hab.	86 €/hab.	79 €/hab.
Encours de dette / population	J / M	42 €/hab.	36 €/hab.	204 €/hab.	197 €/hab.
DGF / Population	G / M	46 €/hab.	49 €/hab.	49 €/hab.	52 €/hab.
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (budget d'intervent° de la CC)	D / C	28,5%	31,3%	40,8%	42,7%
Taux d'épargne brute (*)	K / F	12,91%	7,01%	19,0%	19,0%
Taux d'épargne nette (*)	L / F	11,66%	6,08%	11,0%	11,0%
Ratio d'endettement	J / F	7,1%	6,0%	52,4%	51,2%
Capacité de désendettement (*)	J / K	0,5 année	0,9 année	4,4 années	4,4 années

	Définition	BP 2023 CCVHA
A	Dépenses réelles de fonctionnement	20 510 227 €
B	Dépenses réelles de fonctionnement hors 675, 676 & chap. 68	20 490 227 €
C	Dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation (6 082 606 €), hors reversement des ordures ménagères (2 520 000 €) et hors prélèvements FNGIR dus par les communes (391 606 €) : budget d'intervention de la CCVHA	11 516 015 €
D	Dépenses de personnel (chap. 012 hors charges des communes adhérentes au schéma de mutualisation)	3 601 224 €
E	Recettes réelles de fonctionnement	22 034 787 €
F	Recettes réelles de fonctionnement hors 775, 776 & chap. 78	22 034 787 €
G	Dotations globales de fonctionnement (DGF)	1 810 238 €
H	Dépenses brutes d'équipement (chap. 20 sf 204 ; chap. 21 ; chap. 23 sf 2324 ; cptes 454, 456, 457, 458)	6 416 102 €
I	Remboursement annuel de la dette en capital	203 000 €
J	Encours de dette au 31 décembre 2023 (budget principal)	1 341 384 €
K	Epargne brute (= E - B)	1 544 560 €
L	Epargne nette (= K - I)	1 341 560 €
M	Population totale au 1 ^{er} janvier 2023	37 193 habitants
	Pour rappel, population municipale au 1 ^{er} janvier 2023	36 542 habitants

c. Budgets primitifs des budgets annexes

Budget annexe « Immobilier d'entreprises »

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs aux ateliers-relais. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes. Au 1^{er} janvier 2023, la Communauté de communes compte 10 ateliers-relais.

Locataires	Communes	Type	Surface (en m ²)	Date début bail	Date fin bail	Type de bail
MOM / Yusei Mold	Miré	Usine-relais	1 260	01/01/2013	01/12 2027	Crédit-bail
Nutral	Hauts-d'Anjou	Atelier-relais	336	01/01/2022	31/12/2031	Bail commercial
Anjou Santé	Hauts-d'Anjou	Usine-relais	830	07/09/2016	06/09/2025	Bail commercial
DMTP	Le Lion d'Angers	Atelier-relais	300	01/03/2016	28/02/2025	Bail commercial
MAAS	Bécon-les-Granits	Atelier-relais	320	01/10/2019	30/09/2028	Bail commercial
Trouillard Point P	Le Lion d'Angers	Atelier-relais	300	01/04/2014	31/03/2023	Bail commercial
FVCM-Armatrade	Miré	Atelier-relais	430	01/04/2017	31/03/2025	Crédit-bail
2Lives O1	Miré	Atelier-relais	253	11/09/2021	10/09/2030	Bail commercial
2Lives O2	Miré	Atelier-relais	253	11/09/2021	10/09/2030	Bail commercial
Malicorne SA	Le Lion d'Angers	Usine-relais	1 500	01/10/2020	31/12/2035	Crédit-bail

S'agissant de la section de fonctionnement, elle est équilibrée à hauteur de 265 K€. Les recettes réelles proviennent (i) des loyers des 10 ateliers-relais (à hauteur de 197 K€) et (ii) du remboursement par certains locataires de la taxe foncière (à hauteur de 18 K€). Quant aux recettes réelles, elles sont constituées essentiellement du versement de la taxe foncière (à hauteur de 23 K€), des intérêts des emprunts contractés (14 K€), des frais d'entretien courant des ateliers (5 K€), etc.

S'agissant de la section d'investissement, elle est équilibrée à hauteur de 1 054 K€. Sont inscrits en dépenses d'équipement, à hauteur de 691 K€, l'ensemble des crédits liés à la construction d'un nouvel atelier-relais d'une surface de 500 m² dans la zone d'activités La Fontaine (Hauts-d'Anjou). Il est prévu de financer cet investissement par des financements extérieurs (268 K€ de subventions de l'Etat au titre de la DSIL) ainsi que par un emprunt de 386 K€.

Au 31 décembre 2022, le montant de l'encours de dette s'élève à 1 277 322 €. Durant l'exercice 2023, la Communauté de communes envisage de contracter un nouvel emprunt sur ce budget annexe pour un montant de 385 639,26 €, afin de pouvoir financer la construction d'un nouvel atelier-relais. Au 31 décembre 2023, le montant de l'encours de dette devrait ainsi s'élever à 1 488 642 €.

Budget annexe « Immobilier d'entreprises » Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget annexe « Immobilier d'entreprises » Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
[011] Charges à caractère général	32 000,00	28 000,00	[70] Produits services, domaines, ventes	17 000,00	17 500,00
[012] Charges de personnel et frais ass.	0,00	0,00	[75] Autres produits de gestion courante	240 023,00	197 000,00
[65] Autres charges de gestion courante	5,00	5 705,00			
Dépenses de gestion courante			Recettes de gestion courante	257 023,00	214 500,00
[66] Charges financières	33 000,00	14 000,00			
[67] Charges spécifiques	2 000,00	0,00			
[68] Dotat° provis° semi-budgétaires	1 000,00	1 000,00			
Dépenses réelles	68 005,00	48 705,00	Recettes réelles	257 023,00	214 500,00
[023] Virement à la sect° d'invest.	100 963,00	98 237,74			
[042] Opérat° ordre transf. entre sect°	92 555,00	117 765,00	[042] Opérat° ordre transf. entre sect°	4 500,00	4 342,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	261 523,00	264 707,74	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	261 523,00	218 842,00
Résultat reporté	0,00	0,00	Résultat reporté	0,00	45 865,74
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	261 523,00	264 707,74	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	261 523,00	264 707,74

Budget annexe « Immobilier d'entreprises » Dépenses d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)	Budget annexe « Immobilier d'entreprises » Recettes d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)
[20] Immobilisations incorporelles	64 332,50	20 546,06	48 700,00	69 246,06	[13] Subventions d'investissement	475 000,00		267 600,00	267 600,00
[21] Immobilisations corporelles	5 000,00		21 500,00	21 500,00	[16] Emprunts et dettes assimilées	970 255,83		385 639,26	385 639,26
[23] Immobilisations en cours	1 318 385,80		620 300,00	620 300,00					
Dépenses d'équipement	1 387 718,30	20 546,06	690 500,00	711 046,06	Recettes d'équipement	1 445 255,83		653 239,26	653 239,26
					[1068] Excédents de fct. capitalisés	165 763,43		85 033,58	85 033,58
[16] Emprunts et dettes assimilées	215 483,08	7 812,98	174 400,00	182 212,98	[16] Emprunts et dettes assimilées	8 000,00			
Dépenses réelles	1 603 201,38	28 359,04	864 900,00	893 259,04	Recettes réelles	1 619 019,26		738 272,84	738 272,84
[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	4 500,00		4 342,00	4 342,00	[021] Virement de la sect* de fct.	100 963,00		98 237,74	98 237,74
[041] Opérat* patrimoniales	80 000,00		100 000,00	100 000,00	[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	92 555,00		117 765,00	117 765,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	1 687 701,38		969 242,00	997 601,04	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	1 892 537,26		1 054 275,58	1 054 275,58
<i>Solde d'exécution reporté</i>	<i>204 835,88</i>			<i>56 674,54</i>	<i>Solde d'exécution reporté</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	1 892 537,26			1 054 275,58	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	1 892 537,26			1 054 275,58

Budget annexe « Zones d'activités économiques »

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs à l'aménagement des zones d'activités économiques. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes.

Dans le présent cas, la tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire. Les terrains aménagés au sein des zones d'activités ne sont pas retracés dans les comptes d'immobilisations (l'objectif d'une opération d'aménagement de zone n'étant justement pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre à court ou moyen terme) ; leur valeur est dès lors décrite dans des comptes de stocks (comptes de la classe 3).

Au 1^{er} janvier 2023, l'état des surfaces restant à vendre au sein des zones d'activités communautaires est le suivant.

ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES		Surfaces à vendre au 31/12/2022			Stock final au 31/12/2022	
Nom de la zone	Commune	Surface cessible initialement (en m ²)	Surface vendue au 31/12/2022 (en m ²)	Surface restant à vendre au 31/12/2022 (en m ²)	Prix de revient / m ² au 31/12/2022	Stock final au 31/12/2022
		A	B	C = A - B	D	E = C * D
La Clercière	Bécon-les-Granits	71 212	65 249	5 963	9,53 €	56 813 €
Les Peupliers	Erdre-en-Anjou	11 581	8 501	3 080	3,22 €	9 932 €
Les Victoires	Erdre-en-Anjou	116 843	90 699	26 144	1,52 €	39 864 €
La Grée	Grez-Neuville	-	-	-	-	-
Grieul	Grez-Neuville	-	-	-	-	-
La Fontaine	Les Hauts-d'Anjou	98 025	52 484	45 541	1,39 €	63 115 €
Les Groies	Les Hauts-d'Anjou	-	-	-	-	-
La Louvarderie	Les Hauts-d'Anjou	-	-	-	-	-
Saint-Jean	Les Hauts-d'Anjou	81 266	66 543	14 723	0,32 €	4 708 €
La Grosse Pierre	Le Lion d'Angers	222 993	221 086	1 907	0,67 €	1 285 €
La Sablonnière	Le Lion d'Angers	285 359	246 804	38 555	10,84 €	417 914 €
Le Rochereau	Miré	59 607	46 491	13 116	0,53 €	6 920 €
Saint-Augustin	Saint-Augustin-des-Bois	-	-	-	-	-
Le Vallon	Val d'Erdre-Auxence	80 703	22 858	57 845	14,17 €	819 579 €
	TOTAL	1 027 589	820 715	206 874		1 420 134 €

S'agissant de la section de fonctionnement, elle est équilibrée à hauteur de 1 913 K€. Les recettes réelles sont constituées du produit de la cession des terrains aménagés à hauteur de 564 K€ (hypothèse de cession de plus de 33 000 m² de parcelles aménagées). Quant aux dépenses réelles, elles devraient s'élever à 493 K€, réparties entre dépenses liées aux acquisitions de terrains en vue de l'extension des zones (à hauteur de 340 K€) et dépenses relatives aux frais d'études et aux travaux en vue de l'aménagement des zones (à hauteur de 153 K€).

S'agissant de la section d'investissement, elle est équilibrée à hauteur de 2 644 K€, grâce à une avance du budget principal à hauteur de 1 224 K€.

Au 31 décembre 2022, ce budget annexe ne comptabilise aucun encours de dette ; par ailleurs, la Communauté de communes envisage de ne contracter aucun nouvel emprunt sur ce budget annexe durant l'exercice 2023.

Budget annexe « Zones d'activités économiques » Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget annexe « Zones d'activités économiques » Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
[011] Charges à caractère général	1 859 064,99	492 500,00	[70] Produits services, domaines, ventes	383 068,00	564 151,07
[65] Autres charges de gestion courante		5,00	[75] Autres produits de gestion courante		
Dépenses réelles	1 859 064,99	492 505,00	Recettes réelles	383 068,00	564 151,07
[023] Virement à la sect* d'invest.					
[042] Opérat* ordre transf. entre sect*	1 385 980,00	1 420 139,00	[042] Opérat* ordre transf. entre sect*	2 810 874,00	1 325 369,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	3 245 049,99	1 912 644,00	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	3 193 942,00	1 889 525,07
<i>Résultat reporté</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>Résultat reporté</i>	<i>51 107,99</i>	<i>23 118,93</i>
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	3 245 049,99	1 912 644,00	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	3 245 049,99	1 912 644,00

Budget annexe « Zones d'activités économiques » Dépenses d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)	Budget annexe « Zones d'activités économiques » Recettes d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)
Dépenses réelles	0,00		0,00	0,00	[16] Emprunts et dettes assimilées	2 709 140,03		1 223 631,42	1 223 631,42
[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	2 810 874,00		1 325 369,00	1 325 369,00	[021] Virement de la sect* de fct.				
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	2 810 874,00		1 325 369,00	1 325 369,00	[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	1 385 980,00		1 420 139,00	1 420 139,00
<i>Solde d'exécution reporté</i>	<i>1 284 246,03</i>			<i>1 318 401,42</i>	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	4 095 120,03		2 643 770,42	2 643 770,42
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	4 095 120,03			2 643 770,42	<i>Solde d'exécution reporté</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
					TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	4 095 120,03			2 643 770,42

Budget annexe « Assainissement Délégation de service public »

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs au service public d'assainissement collectif géré en délégation de service public dans le cadre de trois contrats. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes.

Le budget primitif de l'exercice 2023 s'inscrit dans la continuité du budget de l'exercice précédent, dans l'attente de l'élaboration au cours de l'année d'un véritable plan pluriannuel d'investissement (PPI), adossé au schéma directeur, ainsi que de la finalisation des opérations d'amortissement.

Au 31 décembre 2022, le montant de l'encours de dette s'élève à 1 564 615 €. Durant l'exercice 2023, la Communauté de communes envisage de ne contracter aucun nouvel emprunt sur ce budget annexe. Au 31 décembre 2023, le montant de l'encours de dette devrait ainsi s'élever à 1 424 230 €.

Budget annexe « Assainissement DSP » Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget annexe « Assainissement DSP » Recettes d'exploitation	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
[011] Charges à caractère général	23 000,00	19 701,00	[70] Ventes produits fabriqués, prestations	369 000,71	368 840,29
[012] Charges de personnel et frais ass.	19 000,00	22 717,00			
[014] Atténuations de produits	0,00	0,00			
[65] Autres charges de gestion courante	5,00	5,00			
Dépenses de gestion des services	42 005,00	42 423,00	Recettes de gestion des services	369 000,71	368 840,29
[66] Charges financières	52 500,00	49 531,00	[76] Produits financiers	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	6 000,00	1 700,00	[77] Produits spécifiques	0,00	0,00
[68] Dotat* provis* semi-budgétaires	0,00	0,00	[78] Reprises provis* semi-budgétaires	0,00	0,00
Dépenses réelles	100 505,00	93 654,00	Recettes réelles	369 000,71	368 840,29
[023] Virement à la sect* d'invest.	0,00	153 930,00			
[042] Opérat* ordre transf. entre sect*	1 165 434,00	1 165 000,00	[042] Opérat* ordre transf. entre sect*	300 000,00	300 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	1 265 939,00	1 412 584,00	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	669 000,71	668 840,29
Résultat reporté	0,00	0,00	Résultat reporté	596 938,29	743 743,71
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	1 265 939,00	1 412 584,00	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	1 265 939,00	1 412 584,00

Budget annexe « Assainissement DSP » Dépenses d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)	Budget annexe « Assainissement DSP » Recettes d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)
[20] Immobilisations incorporelles	96 002,92	975,18	90 198,00	91 173,18	[13] Subventions d'investissement	244 828,10	11 585,10	74 172,80	85 757,90
[21] Immobilisations corporelles	201 038,60	0,00	279 854,80	279 854,80					
[23] Immobilisations en cours	544 188,17	0,00	582 650,00	582 650,00					
Dépenses d'équipement	841 229,69	975,18	952 702,80	953 677,98	Recettes d'équipement	244 828,10	11 585,10	74 172,80	85 757,90
[16] Emprunts et dettes assimilées	138 400,00	0,00	140 400,00	140 400,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
					[106] Réserves	372 224,56	0,00	151 205,28	151 205,28
Dépenses réelles	979 629,69	975,18	1 093 102,80	1 094 077,98	Recettes réelles	617 052,66	11 585,10	225 378,08	236 963,18
[021] Virement de la sect* d'exploit.					[021] Virement de la sect* d'exploit.	0,00		153 930,00	153 930,00
[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	300 000,00		300 000,00	300 000,00	[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	1 165 434,00		1 165 000,00	1 165 000,00
[041] Opérat* patrimoniales	200 000,00		200 000,00	200 000,00	[041] Opérat* patrimoniales	200 000,00		200 000,00	200 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	1 479 629,69	975,18	1 593 102,80	1 594 077,98	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	1 982 486,66	11 585,10	1 744 308,08	1 755 893,18
Solde d'exécution reporté	502 856,97			161 815,20	Solde d'exécution reporté	0,00			0,00
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	1 982 486,66			1 755 893,18	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	1 982 486,66			1 755 893,18

Budget annexe « Assainissement régie »

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs au service public d'assainissement collectif géré en régie. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes.

Le budget primitif de l'exercice 2023 s'inscrit dans la continuité du budget de l'exercice précédent, dans l'attente de l'élaboration au cours de l'année d'un véritable plan pluriannuel d'investissement (PPI), adossé au schéma directeur, ainsi que de la finalisation des opérations d'amortissement.

Au 31 décembre 2022, le montant de l'encours de dette s'élève à 1 569 660 €. Durant l'exercice 2023, la Communauté de communes envisage de ne contracter aucun nouvel emprunt sur ce budget annexe. Au 31 décembre 2023, le montant de l'encours de dette devrait ainsi s'élever à 1 372 144 €.

Budget annexe « Assainissement régie » Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget annexe « Assainissement régie » Recettes d'exploitation	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
[011] Charges à caractère général	648 620,00	720 215,00	[70] Ventes produits fabriqués, prestations	1 267 800,00	1 539 376,63
[012] Charges de personnel et frais ass.	86 000,00	159 321,00	[75] Autres produits de gestion courante	0,00	5,00
[014] Atténuations de produits	0,00	0,00			
[65] Autres charges de gestion courante	1 005,00	11 392,00			
Dépenses de gestion des services	735 625,00	890 928,00	Recettes de gestion des services	1 267 800,00	1 539 381,63
[66] Charges financières	71 500,00	68 500,00	[76] Produits financiers	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	7 650,00	14 953,00	[77] Produits spécifiques	0,00	10,00
[68] Dotat° provis° semi-budgétaires	500,00	1 270,00	[78] Reprises provis° semi-budgétaires	0,00	0,00
Dépenses réelles	815 275,00	975 651,00	Recettes réelles	1 267 800,00	1 539 391,63
[023] Virement à la sect° d'invest.	465 365,75	1 166 484,00			
[042] Opérat° ordre transf. entre sect°	1 500 000,00	1 500 000,00	[042] Opérat° ordre transf. entre sect°	400 000,00	400 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	2 780 640,75	3 642 135,00	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	1 667 800,00	1 939 391,63
Résultat reporté	0,00	0,00	Résultat reporté	1 530 639,24	1 702 743,37
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	2 780 640,75	3 642 135,00	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	3 198 439,24	3 642 135,00

Budget annexe « Assainissement régie » Dépenses d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)	Budget annexe « Assainissement régie » Recettes d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)
[20] Immobilisations incorporelles	200 687,56	49 630,67	115 500,00	165 130,67	[13] Subventions d'investissement	867 274,44	635 728,45	138 966,00	774 694,44
[21] Immobilisations corporelles	378 727,89	45 877,96	272 025,00	317 902,96					
[23] Immobilisations en cours	1 093 105,95	152 824,90	1 821 495,00	1 974 319,90					
Dépenses d'équipement	1 672 521,40	248 333,53	2 209 020,00	2 457 319,90	Recettes d'équipement	867 274,44	635 728,45	138 966,00	774 694,44
[16] Emprunts et dettes assimilées	200 800,00	0,00	196 430,00	196 430,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
					[106] Réserves	0,00	0,00	581 844,99	581 844,99
Dépenses réelles	1 873 321,40	248 333,53	2 405 450,00	2 653 783,53	Recettes réelles	867 274,44	635 728,45	720 810,99	1 356 539,43
[040] Opérat° ordre transf. entre sect°	400 000,00		400 000,00	400 000,00	[021] Virement de la sect° d'exploit.	465 365,75		1 166 484,00	1 166 484,00
[041] Opérat° patrimoniales	400 000,00		400 000,00	400 000,00	[040] Opérat° ordre transf. entre sect°	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	2 673 321,40	248 333,53	3 205 450,00	3 453 783,53	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	3 232 640,19	635 728,45	3 787 294,99	4 423 023,43
Solde d'exécution reporté	559 318,79			969 239,90	Solde d'exécution reporté	0,00			0,00
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	3 232 640,19			4 423 023,43	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	3 232 640,19			4 423 023,43

Budget annexe « Service public d'assainissement non collectif »

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs au service public d'assainissement non collectif. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes.

S'agissant de la section d'exploitation, elle est équilibrée à hauteur de 69 K€ ; les recettes réelles proviennent des redevances versées par les pétitionnaires dans le cadre des contrôles effectués sur les installations tandis que les dépenses réelles sont constituées des prestations de services en vue de la mise en œuvre des dits contrôles.

Au 31 décembre 2022, ce budget annexe ne comptabilise aucun encours de dette ; par ailleurs, la Communauté de communes envisage de ne contracter aucun nouvel emprunt sur ce budget annexe durant l'exercice 2023.

Budget annexe « SPANC » Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget annexe « SPANC » Recettes d'exploitation	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
[011] Charges à caractère général	59 220,00	66 157,00	[70] Ventes produits fabriqués, prestations	79 543,02	61 090,00
[012] Charges de personnel et frais ass.	24 600,00	0,00	[75] Autres produits de gestion courante	0,00	400,00
[014] Atténuations de produits	0,00	0,00			
[65] Autres charges de gestion courante	1 005,00	2 005,30			
Dépenses de gestion des services	84 825,00	68 162,30	Recettes de gestion des services	79 543,02	61 490,00
[66] Charges financières	0,00	0,00	[76] Produits financiers	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	1 000,00	310,00	[77] Produits spécifiques	0,00	0,00
[68] Dotat* provis* semi-budgétaires	200,00	300,00	[78] Reprises provis* semi-budgétaires	0,00	0,00
Dépenses réelles	86 025,00	68 772,30	Recettes réelles	79 543,02	61 490,00
[023] Virement à la sect* d'invest.	0,00	0,00			
[042] Opérat* ordre transf. entre sect*	0,00	0,00	[042] Opérat* ordre transf. entre sect*	0,00	0,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	86 025,00	68 772,30	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	79 543,02	61 490,00
Résultat reporté	0,00	0,00	Résultat reporté	6 481,98	7 282,30
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	86 025,00	68 772,30	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	86 025,00	68 772,30

Budget annexe « SPANC » Dépenses d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)	Budget annexe « SPANC » Recettes d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)
[20] Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	[13] Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00
[21] Immobilisations corporelles	7 186,72		7 186,72	7 186,72					
[23] Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00					
Dépenses d'équipement	7 186,72		7 186,72	7 186,72	Recettes d'équipement	0,00		0,00	0,00
[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00	0,00
					[106] Réserves	0,00		0,00	0,00
[45] Opérations pour comptes de tiers	25 500,00		0,00	0,00	[45] Opérations pour comptes de tiers	25 500,00		0,00	0,00
Dépenses réelles	32 686,72		7 186,72	7 186,72	Recettes réelles	25 500,00		0,00	0,00
					[021] Virement de la sect* d'exploit.	0,00		0,00	0,00
[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	0,00		0,00	0,00	[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	0,00		0,00	0,00
[041] Opérat* patrimoniales	0,00		0,00	0,00	[041] Opérat* patrimoniales	0,00		0,00	0,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	32 686,72		7 186,72	7 186,72	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	25 500,00		0,00	0,00
Solde d'exécution reporté	0,00			0,00	Solde d'exécution reporté	7 186,72			7 186,72
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	32 686,72			7 186,72	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	32 686,72			7 186,72

Budget annexe « Générateurs photovoltaïques »

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs à la production et à la distribution d'énergie solaire photovoltaïque. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes.

S'agissant de la section d'exploitation, elle est équilibrée à hauteur de 8 K€ ; les recettes réelles proviennent du produit de la vente d'électricité tandis que les dépenses réelles sont constituées des seuls frais de maintenance des futures installations.

S'agissant de la section d'investissement, elle est équilibrée à hauteur de 134 K€. Sont inscrits en dépenses les frais d'études et de travaux liés à l'installation des deux unités de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du hangar abritant le service de la voirie (situé au sein de la zone d'activité dite de la Sablonnière, sur le territoire de la commune du Lion d'Angers). Quant aux recettes, elles sont composées de la subvention du conseil régional (à hauteur de 44 K€) et d'une avance du budget principal (à hauteur de 71 K€).

Au 31 décembre 2022, ce budget annexe ne comptabilise aucun encours de dette ; par ailleurs, la Communauté de communes envisage de ne contracter aucun nouvel emprunt sur ce budget annexe durant l'exercice 2023.

Budget annexe « Générateurs photovoltaïques » Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget annexe « Générateurs photovoltaïques » Recettes d'exploitation	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
[011] Charges à caractère général	8 000,00	8 000,00	[70] Ventes produits fabriqués, prestations	8 000,00	8 000,00
Dépenses réelles	8 000,00	8 000,00	Recettes réelles	8 000,00	8 000,00
[023] Virement à la sect* d'invest.					
[042] Opérat* ordre transf. entre sect*			[042] Opérat* ordre transf. entre sect*		
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	8 000,00	8 000,00	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	8 000,00	8 000,00
<i>Résultat reporté</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>Résultat reporté</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	8 000,00	8 000,00	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	8 000,00	8 000,00

Budget annexe « Générateurs photovoltaïques » Dépenses d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)	Budget annexe « Générateurs photovoltaïques » Recettes d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)
[20] Immobilisations incorporelles	6 000,00		6 000,00	6 000,00	[13] Subventions d'investissement	63 300,00		44 130,00	44 130,00
[23] Immobilisations en cours	128 000,00		128 000,00	128 000,00	[16] Emprunts et dettes assimilées	70 700,00		70 700,00	70 700,00
Dépenses réelles	134 000,00		134 000,00	134 000,00	Recettes réelles	134 000,00		114 830,00	114 830,00
[040] Opérat* ordre transf. entre sect*					[021] Virement de la sect* d'exploitat*				
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	134 000,00		134 000,00	134 000,00	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	134 000,00		114 830,00	114 830,00
<i>Solde d'exécution reporté</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>	<i>Solde d'exécution reporté</i>	<i>0,00</i>			<i>19 170,00</i>
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	134 000,00			134 000,00	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	134 000,00			134 000,00

d. Vote sur les budgets primitifs

Il est proposé au conseil communautaire (i) d'adopter les budgets primitifs de l'exercice 2023, (ii) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire :

- Budget primitif du budget principal ;
- Budget primitif du budget annexe « Immobilier d'entreprises » ;
- Budget primitif du budget annexe « Zones d'activités économiques » ;
- Budget primitif du budget annexe « Assainissement Délégation de service public » ;
- Budget primitif 3 du budget annexe « Assainissement régie » ;
- Budget primitif du budget annexe « Service public d'assainissement non collectif » ;
- Budget primitif du budget annexe « Générateurs photovoltaïques ».